Février 2017
Numéro 4

REVENUS ET EFFETS REDISTRIBUTIFS DES PRESTATIONS SOCIALES EN SEINE-SAINT-DENIS

SOMMAIRE

SOURCES ET DEFINITIONS……..2

REPRESENTATION ET QUANTIFICATION DE LA PAUVRETE ……3

NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETE EN FRANCE…….4

L'IMPACT DE LA REDISTRIBUTION SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ……7

LA REGION ILE-DE-FRANCE, REGION LA PLUS INEGALITAIRE……8

LES IMPACTS DE LA REDISTRIBUTION SONT LES PLUS IMPORTANTS EN SEINE-SAINT-DENIS…..11

LA COMPOSITION DES REVENUS EST LIEE AU NIVEAUX DE VIE……..12

LA TYPOLOGIE DES MENAGES EST UN DETERMINANT IMPORTANT DE LEUR NIVEAU DE VIE……..15

DES DISPARITES COMMUNALES IMPORTANTES CONCERNANT LE NIVEAU DE VIE……...17

UNE PAUVRETE TRES PRESENTE ET TRES INTENSE EN SEINE-SAINT-DENIS……....19

SYNTHESE……..……25

La crise économique de 2008, qui a induit une dégradation du marché du travail, a mis en évidence une augmentation du nombre de personnes vivant en situation de pauvreté financière ainsi qu'une aggravation de leur situation, et ce en dépit des politiques de redistribution mises en œuvre pour les plus démunis. La pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'accroissent et remettent en cause la cohésion sociale.

La population de la Seine-Saint-Denis est plus exposée que bien d'autres territoires aux situations de vulnérabilité économique et sociale. L'analyse des revenus, des niveaux de vie des ménages et des phénomènes de pauvreté revêt un intérêt crucial pour le Département au regard de son rôle majeur comme chef de file en matière d'action sociale. Une meilleure connaissance de la situation doit aider à la mise en œuvre de politiques publiques destinées à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale, en identifiant les populations les plus exposées.

Dans ce contexte économique difficile persistant, il apparait important de disposer d'un système cohérent d'informations permettant d'analyser les évolutions de revenus, les questions d'inégalité et de pauvreté. Pour cela, l'Insee a développé et mis à disposition, depuis 2015, la source de données Fichiers Localisés Sociaux et Fiscaux (FiLoSoFi).

L'étude présentée ici s'appuie sur ces données. Elle fournit une analyse quantitative de la distribution des revenus des ménages de Seine-Saint-Denis à l'aune de la situation francilienne et française qui permet d'objectiver la mesure de la pauvreté monétaire. L'analyse des données permet également de mesurer les effets des politiques publiques de redistribution sur les inégalités de revenus et les indicateurs de pauvreté. Cette analyse permet enfin de dégager certains traits de la pauvreté en analysant la composition des revenus et en comparant la situation des différents types de ménages.

SOURCES ET DEFINITIONS

FiLoSoFi, une nouvelle source de données

L'analyse proposée dans ce numéro de Décryptage(s) repose pour la plus grande part sur l'exploitation de la source de données **Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi),** développé et diffusé par l'INSEE et millésimée de 2013.

Cette source donne des informations sur le revenu déclaré des ménages fiscaux et le revenu disponible de ces mêmes ménages en donnant une estimation des prestations sociales perçues et des prélèvements fiscaux. Elle permet d'appréhender les questions des niveaux de vie, d'inégalités et de pauvreté jusqu'au maillage communal et infra-communal, permettant une lecture territoriale plus fine qu'auparavant.

Les données proviennent du rapprochement des données fiscales fournies par la Direction générale des finances publiques (les déclarations de revenus, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes), des données sur les prestations sociales fournies par les principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux, hors sans-abri, prisons, foyers et maisons de retraite. Les indicateurs de revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

A partir des données 2012, le dispositif FiLoSoFi se substitue au dispositif Revenus Disponible Localisés (RDL) diffusé à l'échelle départementale et supra-départementale, et au dispositif Revenus Fiscaux Localisés des ménages (RFL), différents du précédents et diffusés dès l'échelle infra-communale.

Une rupture de série s'effectue donc entre les résultats datés 2011 et 2012 car les méthodes utilisées pour ces différentes sources sont différentes et ne permettent pas de comparer les nouveaux résultats avec ceux des anciens dispositifs.

L'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté au niveau national et est utilisée pour la partie de l'étude relative à la France métropolitaine.

Définitions

Revenu disponible : Le revenu disponible est la somme des revenus des membres d'un ménage pour consommer et épargner, après redistribution. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : il correspond au revenu disponible d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Les déciles (**de niveau de vie)** sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1er décile (D1), les 10 % les plus aisés au-dessus du 9^{e} décile (D9).

Rapport interdécile : il est le rapport entre le 9^{e} décile et le 1er décile, il est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 € par an en 2012, soit près de 990 € par mois, soit un seuil très proche du seuil de pauvreté du dispositif ERFS (987 € par mois en 2012).

Intensité de la pauvreté : elle mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

REPRESENTATION ET QUANTIFICATION DE LA PAUVRETE

La définition de la pauvreté a fait l'objet de nombreux travaux d'économistes et de sociologues, sans pour autant faire l'objet d'un consensus. Elle reste un phénomène difficile à appréhender du fait de son caractère relatif et multidimensionnel. La pauvreté évolue selon les époques et le territoire et ne peut se résumer à l'absence de ressources monétaires.

Les différentes notions de pauvreté

Il existe toutefois une définition conventionnelle de la pauvreté adoptée par le Conseil européen en 1984 qui admet que sont considérées comme pauvres « ***les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'Etat membres où elles vivent*** »

Cette définition renvoie à la **pauvreté monétaire** qui est la notion la plus répandue et la plus simple à mesurer à partir des ressources des ménages. Cette approche reste pourtant limitée car elle présente plusieurs biais. D'abord, le seuil de pauvreté évolue dans le temps : une personne considérée comme pauvre avec un revenu disponible une année peut ne plus l'être l'année suivante avec le même revenu. Ensuite, une partie de la population n'est pas prise en compte, comme les personnes vivant en communauté (maison de retraite, couvents, prisons) dont certaines comptent parmi les plus pauvres.

La **pauvreté au sens administratif** considère comme pauvres les bénéficiaires des minima sociaux et leurs ayants-droit (conjoint, enfants). Ces personnes sont ainsi reconnues démunies en matière de revenus par l'administration. Sa mesure varie donc en fonction de la législation.

Ces indicateurs monétaires sont strictement quantitatifs et ne prennent pas en compte d'autres éléments plus qualitatifs tels que les difficultés d'accès à un logement décent par exemple. De plus, la pauvreté peut également être définie de manière plus subjective, chacun ayant sa propre perception de la pauvreté.

La **pauvreté en conditions de vie**, appelée également pauvreté de privation matérielle, permet de compléter ces lacunes. Elle repose sur le manque de bien-être matériel en recensant les privations d'ordre matériel des ménages selon plusieurs critères (logement, accès aux services collectifs ou aux loisirs, énergie…)
Selon l'INSEE, un ménage est en situation de pauvreté en conditions de vie lorsqu'il connaît au moins 8 difficultés ou restrictions de consommation parmi 27 répertoriées (contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de consommation ou encore difficultés de logement…).

La pauvreté subjective ou ressentie est une notion fréquemment utilisée. Son évaluation fait l'objet d'enquête devant permettre d'évaluer la perception des ménages sur leur aisance matérielle.

La mesure de la pauvreté monétaire

Il n'existe donc pas d'indicateur parfait et la pauvreté monétaire relative reste l'indicateur de référence. En France comme en Europe, le seuil de pauvreté monétaire est défini par convention à 60 % du niveau de vie médian.

Jusqu'en 2008, le seuil de pauvreté le plus souvent utilisé était équivalent à la moitié du revenu médian, revenu qui partage en deux la population. Depuis 2008, l'Insee utilise la définition européenne de la pauvreté, c'est-à-dire le seuil à 60 % du revenu médian. Ce saut de 50 à 60 % change tout : il fait augmenter le seuil de pauvreté mensuel de 840 à 1 008 euros (pour une personne seule), le nombre de personnes concernées de 5 à 8,8 millions et le taux de 8,1 à 14,1 %.

Nombre et part de la population en situation de pauvreté selon la définition choisie

	Pauvreté monétaire au seuil de 50% en 2014	Pauvreté monétaire au seuil de 60% en 2014	Pauvreté au sens administratif en 2014	Pauvreté en condition de vie en 2013
Nombre de personnes concernées	5 032 000	8 760 000	4 000 000	///
Poids de la population concernée	8,1%	14,1%	6,4%	12,8%

NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETE EN FRANCE

La source Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) utilisée pour cette partie présente l'avantage de permettre une vision rétrospective du niveau de vie des Français et de mesurer les évolutions depuis 20 ans, ce qui n'est pas possible avec le nouveau dispositif FiLoSoFi. Toutefois, l'analyse de la situation à l'échelle nationale permet de dégager des tendances qui se vérifient à toutes les échelles territoriales, quels que soient les niveaux de vie.

En 2014, en France métropolitaine, le niveau de vie médian s'élève à 20 150 € par an. Autrement dit, la moitié de la population a des revenus inférieurs à 1 679 € par mois et par unité de consommation, l'autre moitié a plus. Ce montant reste similaire, en euros constant, à celui de 2013 (1 675 €)

Depuis 2008, une baisse du niveau de vie plus importante pour les plus modestes

Le niveau de vie de la population a connu une relative stabilité depuis 2012, après avoir connu des fluctuations importantes au cours des années qui ont précédées. L'ensemble de la distribution a connu une baisse des niveaux de vie, en raison des effets de crise débutée fin 2008, mais les populations situées aux extrémités ont été les plus impactées. Entre 2009 et 2014, le niveau de vie médian (D5) a connu une légère baisse (- 1,5 %), alors qu'il avait connu une croissance notable entre 1996 et 2009, passant de 1 440 € à 1 704 € par mois. Le niveau de vie des plus aisés (D9) a enregistré un repli plus important (- 3,0 %) mais a été plus tardif, puisqu'il a continué d'augmenté jusqu'en 2011. La baisse la plus marquée sur la période a concerné les 10 % les plus modestes (- 3,5 %) qui avaient pourtant connu l'augmentation la plus importante depuis 1996 (+ 21 %).

Des inégalités de revenus qui se stabilisent après avoir connu une hausse importante depuis 2008

En 2014, les plus aisés ont des revenus 3,5 supérieurs à ceux des plus modestes. Un rapport identique à celui de 2013 qui révèle une stabilité des écarts de revenus au cours de la dernière année. Toutefois, sous l'effet de la crise, les inégalités de revenus se sont nettement creusées dès 2009. Les indicateurs de mesure de ces inégalités ont atteint leur niveau le plus élevé en 2011, porté par la progression des très hauts revenus et le repli des revenus les plus modestes. A cette date, la masse des revenus détenue par les 20 % les plus aisés était 4,6 fois plus importante que celle détenue des 20 % les plus modestes, ce même rapport était de 4,3 en 2008. Dans le même temps, le rapport interdécile, qui mesure le rapport entre le neuvième décile et le premier décile, est passé de 3,4 à 3,6.

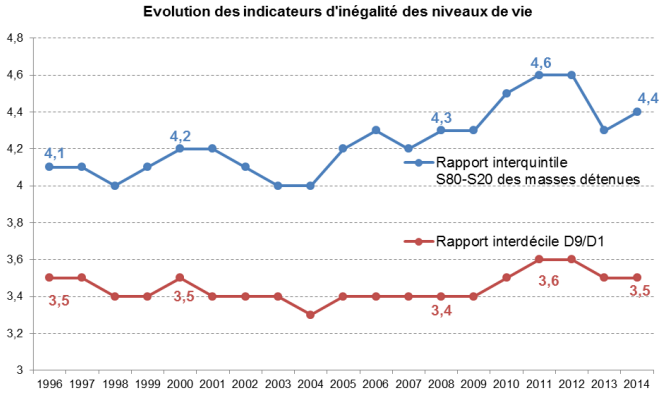

Source: Insee, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux

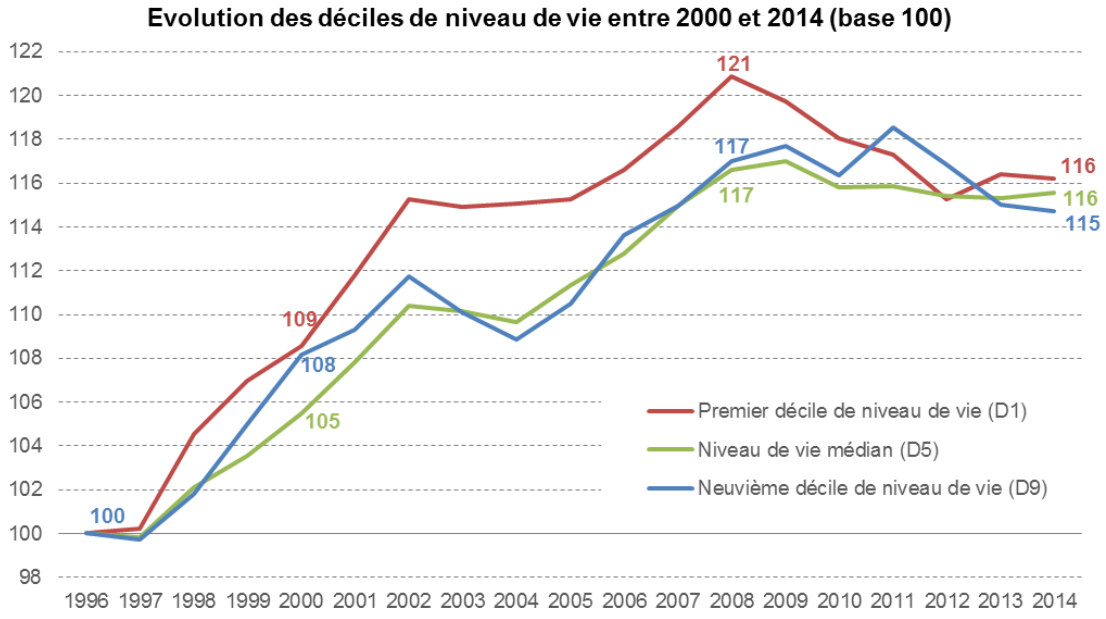

Niveau de vie médian en 2013 des régions de France (en €, par unité de consommation et par mois)

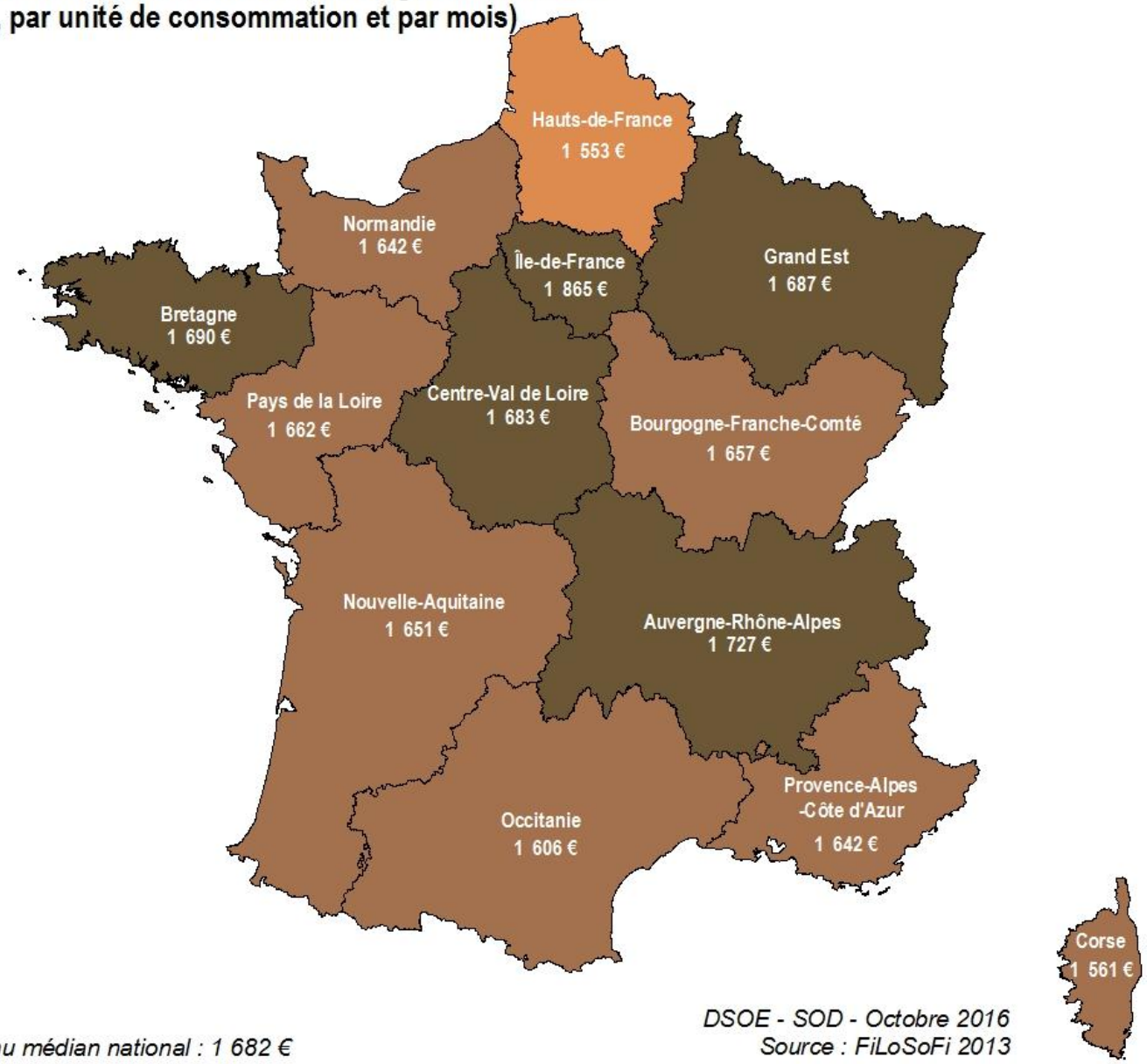

Revenu médian national : 1 682 €

DSOE - SOD - Octobre 2016
Source : FiLoSoFi 2013

Indicateurs de niveaux de vie et de pauvreté

	1996	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Niveau de vie médian (en €, par mois)	1 440	1 520	1 698	1 704	1 683	1 684	1 677	1 675	1 679
1e décile de niveau de vie ou D1 (en €, par mois)	766	833	941	930	914	908	889	899	898
9e décile de niveau de vie ou D9 (en €, par mois)	2 689	2 914	3 178	3 202	3 158	3 227	3 173	3 115	3 105
Rapport interdécile ou D9/D1	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,5	3,5
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 838	7 836	8 173	8 520	8 729	8 824	8 648	8 760
Taux de pauvreté (en %)	14,5	13,6	13,0	13,5	14,1	14,3	14,3	14,0	14,1
Seuil de pauvreté (en €, par mois)	863	911	1018	1022	1017	1010	1006	1005	1 008
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en €, par mois)	696	747	829	828	824	816	792	806	805
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	18,0	18,5	19,0	18,9	19,1	21,2	19,8	20,1

Source: Insee, ERFS 1996 à 2014

8,8 millions de personnes pauvres en France en 2014

En 2014, 8 760 000 personnes, soit 14,1 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté qui équivaut à 1 008 € par mois. Pour rappel, le RSA socle s'élevait à 499 euros pour une personne seule au 1er janvier 2014.
Le nombre et le taux de personnes pauvres sont relativement stables depuis 2012, après avoir augmenté de près **d'un million de personnes entre 2008 et 2011.** Le taux de pauvreté a gagné un point entre 2008 et 2014 traduisant, une aggravation sans précédent puisqu'il avait tendu à la baisse de façon continu depuis 1996. Cette augmentation de la pauvreté est la conséquence de la dégradation importante du marché de l'emploi ces dernières années et de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois. La pauvreté est, en effet, très liée à la position des individus sur le marché de l'emploi et vise plus particulièrement les chômeurs. Dans le même temps, l'intensité de pauvreté, qui mesure l'écart entre le niveau de vie des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, a connu une augmentation plus importante (+1,5 point depuis 2008) montrant une détérioration de la situation des plus pauvres par rapport au niveau de vie médian de l'ensemble des ménages.

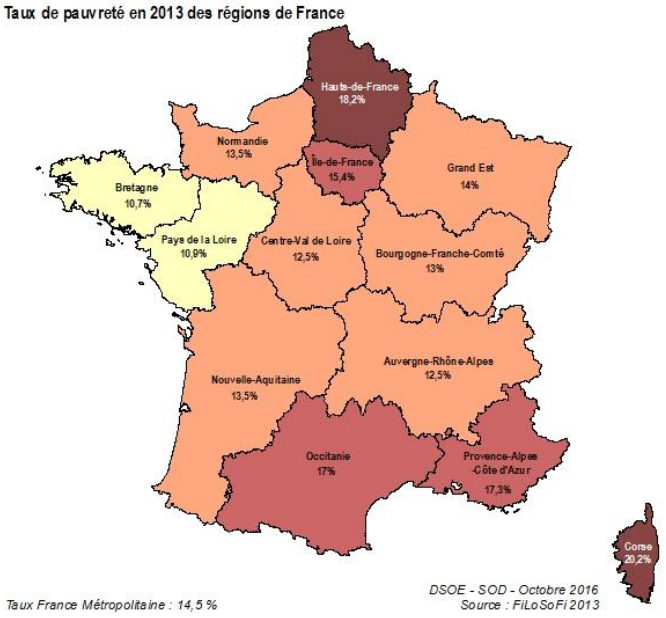

Les familles monoparentales ou nombreuses et les personnes seules sont les plus touchées par la pauvreté

La pauvreté touche très inégalement les ménages suivant le type de ménage, la composition familiale ou l'âge du référent du ménage. Les familles avec enfants, les jeunes ménages sont plus touchés par les situations de pauvreté que les couples sans enfants ou les ménages plus âgés. La présence de deux adultes permet des économies d'échelle grâce à la mutualisation de certaine dépense comme celle des logements et autres factures. A l'inverse, la présence d'enfants dans un ménage génèrent des dépenses supplémentaires sans contribuer aux ressources.

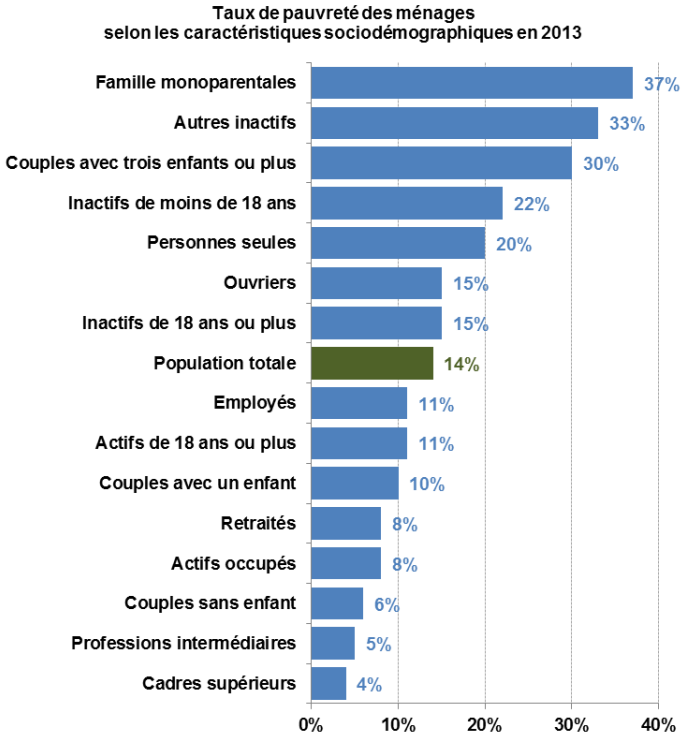

Source: Insee, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux

37 % des membres de familles monoparentales disposent de niveaux de vie inférieurs au seuil de pauvreté, le taux le plus important de France métropolitaine. Comme pour les familles nombreuses pour qui la pauvreté est également très marquée, cette situation s'explique par des revenus d'activité plus faible en raison d'une part d'inactifs plus élevée et d'un recours au temps partiel plus développé. Selon la même logique, les ouvriers sont plus susceptibles d'être pauvres que les ménages de cadres ou de professions intermédiaires en raison de revenus salariés plus faibles.

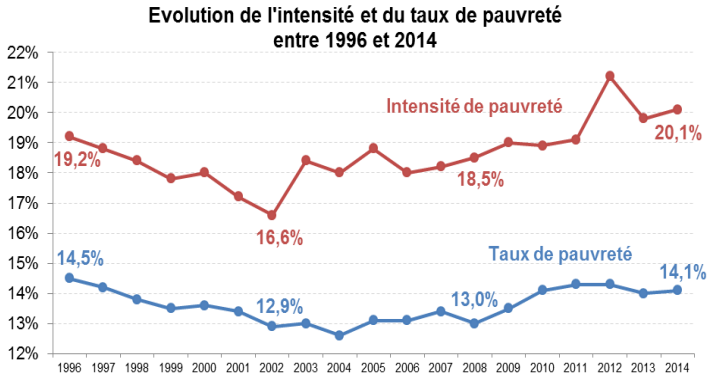

Source: Insee, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux

L'IMPACT DE LA REDISTRIBUTION SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Au titre de la redistribution, l'Etat verse des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales et aide aux logements) et perçoit des impôts sur les revenus. Ces transferts sociaux permettent de compenser la faiblesse de certains revenus ou les dépenses liées au handicap, au vieillissement ou à la présence d'enfants. Cette redistribution joue un rôle essentiel dans la réduction des inégalités, en modifiant substantiellement la répartition des richesses. Les effets de la redistribution se mesurent en comparant le niveau des revenus avant et après les transferts sociaux à savoir le versement des prestations sociales et les prélèvements sociaux et fiscaux directs.

La redistribution:
du revenu déclaré au revenu disponible

Revenu avant redistribution ou Revenu déclaré
- Les revenus d'activité salariés (salaires, allocations chômage, rémunérations des gérants)
- Les revenus d'activité non-salariées (bénéfices des indépendants)
- Les pensions, retraite et rentes
- Autres revenus (essentiellement du patrimoine)

+ Les prestations sociales reçues:
Minimas sociaux
Prestations familiales
Allocations de logement
- Les impôts prélevés :
Impôts sur le revenu
Taxe d'habitation
CSG

Revenu après redistribution ou Revenu disponible

Le rôle des prestations sociales est plus important que celui des impôts dans la réduction des inégalités de revenus

Les effets de ces transferts et leur importance dépendent du niveau de revenu. Les transferts sociaux impactent surtout les ménages situés aux extrémités de la distribution des revenus en raison de la concentration des prestations sur les bas revenus et de la progressivité des impôts, avec un impact plus important pour les plus modestes. **Ces effets redistributifs sont donc relativement neutres pour les personnes d'un niveau de vie situé dans le milieu de la distribution de revenus, positifs pour les plus bas revenus et négatifs pour les autres.**

En 2014, le revenu médian des français passe de 1 675 € par mois avant redistribution à 1 682 € par mois après prélèvement et prestations sociales, soit un niveau presque identique. En revanche, le niveau de vie des plus modestes comme celui des plus aisés connait une modification substantielle. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes passe de 597 € à 887 € par mois (+ 48 %) et celui des plus aisés de 3 366 € à 3 107 € par mois (- 8 %)

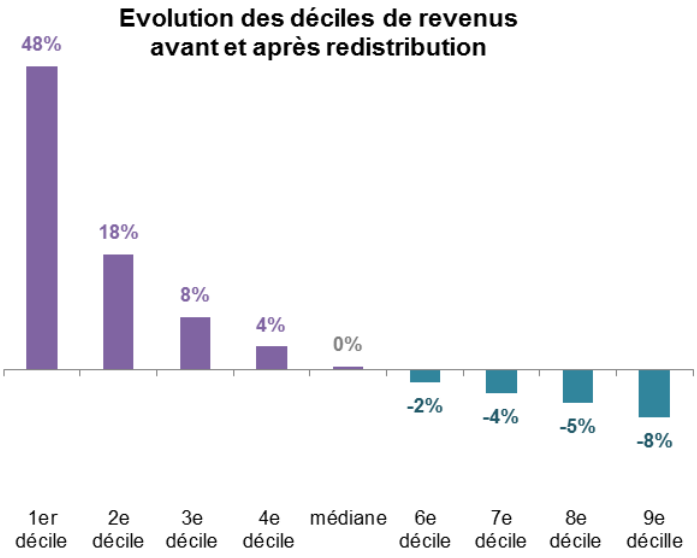

Les transferts sociaux atténuent d'un tiers les inégalités de revenus

Les transferts sociaux réduisent l'écart entre le niveau de vie des plus modestes et celui des plus aisés. Le niveau de vie plancher du dernier décile est 5,5 fois supérieur à celui du 1er décile avant redistribution, après il ne l'est plus que 3,5 fois.

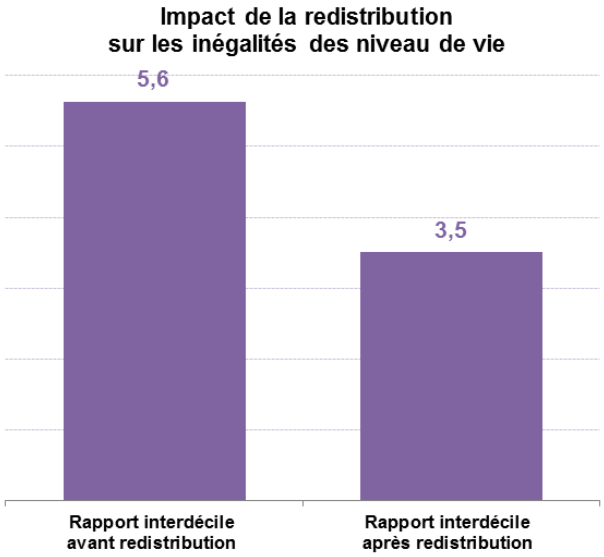

La redistribution sort 3 millions de personnes de la pauvreté

21,3 % de la population est considérée à bas revenu avant redistribution, et 14,3 % après. **La redistribution fait baisser le taux de pauvreté de 7 points**. 3 024 000 personnes profitent des gains de revenus issus des transferts sociaux pour passer au-dessus du seuil de pauvreté.

LA REGION ILE-DE-FRANCE EST LA PLUS INEGALITAIRE

En Île-de-France, en 2013, 4,8 millions de ménages déclarent des revenus aux services fiscaux. La région présente un profil particulier en France métropolitaine, avec des revenus médians plus élevés qu'en province et une grande hétérogénéité des revenus selon les départements. Comme dans tous les grands pôles urbains, la pauvreté y est très importante. Les inégalités de niveau de vie, plus importantes, se concentrent sur le territoire de la métropole.

Le niveau de vie médian le plus élevé de France métropolitaine et des disparités départementales importantes

En 2013, en Île-de-France, le niveau de vie médian est de 1 865 € par mois, soit près de 180 € de plus qu'en France métropolitaine. Il s'agit du niveau de vie médian régional le plus élevé de France métropolitaine. Près de sept ménages sur dix sont imposables en Île-de-France, contre moins de six sur dix à l'échelle nationale. Ce niveau de vie s'explique par une surreprésentation des hauts revenus dans certains départements, en raison d'une présence plus importante des ménages de cadres. A l'inverse les ménages d'ouvriers et de retraités y sont moins représentés qu'en province. De plus, les femmes sont plus souvent actives et par conséquent les ménages de deux salaires plus fréquents. Les niveaux de vie des plus hauts revenus (9e décile) est aussi le plus important des régions métropolitaines, avec un montant plancher de 3 837 € par mois pour les 10 % le plus aisés.

Les niveaux de vie médians restent toutefois très hétérogènes selon les départements, la région regroupant à la fois le département au niveau de vie médian le plus faible de France métropolitaine (la Seine-Saint-Denis) et les trois départements aux niveaux de vie médian les plus élevés (Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines). Comme la Seine-Saint-Denis, les départements du Val de Marne, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise présentent des niveaux de vie médians inférieurs à la moyenne régionale.

Les ménages modestes sont concentrés au cœur de la région francilienne

On observe en Île-de-France une très forte polarisation des espaces en fonction de la structure sociale des ménages et par conséquent des niveaux de revenus. Les situations privilégiées sont concentrées à l'ouest de la région et se différencient spatialement des espaces de pauvreté situés au cœur et à l'est de la région. Cette structuration est la conséquence des politiques publiques en matière de logements et de peuplement, des développements économiques de la région, mais aussi de choix residentiels propres aux ménages guidés par les contraintes du coût de l'immobilier.

Ainsi, dans les départements situés à l'ouest de la région (Hauts-de-Seine et Yvelines) les niveaux de revenu, du premier au dernier décile, sont largement supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Dans cette partie de la région, les cadres et les professions intellectuelles supérieurs sont surreprésentés et le coût du logement inaccessible pour une partie de la population.

A Paris, l'éventail des revenus est plus large. La capitale accueille des ménages aux revenus élevés dans tous les arrondissements, mais aussi des ménages aux revenus modestes, voire très modestes, rassemblés dans les arrondissements du nord-est de la ville où est concentré le parc social ou le parc dégradé et moins qualitatif de la capitale. La Seine-Saint-Denis et la partie limitrophe du Val de Marne de Paris présentent des niveaux de vie très bas quelle que soit la position sur la distribution des revenus. Dans ces territoires, les taux de logements sociaux sont très importants et les ménages d'ouvriers et d'employés sont surreprésentés.

Niveau de vie en 2013 (en €, par mois et par Unité de Consommation)

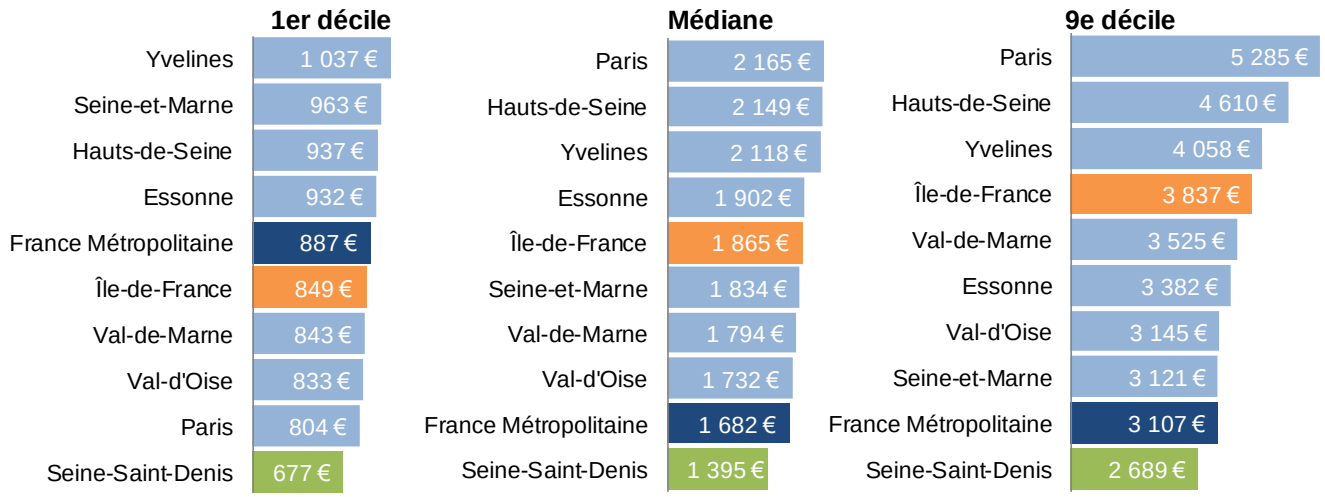

Niveau de vie médian en 2013 des communes de l'Île-de-France
(en €, par unité de consommation et par mois)

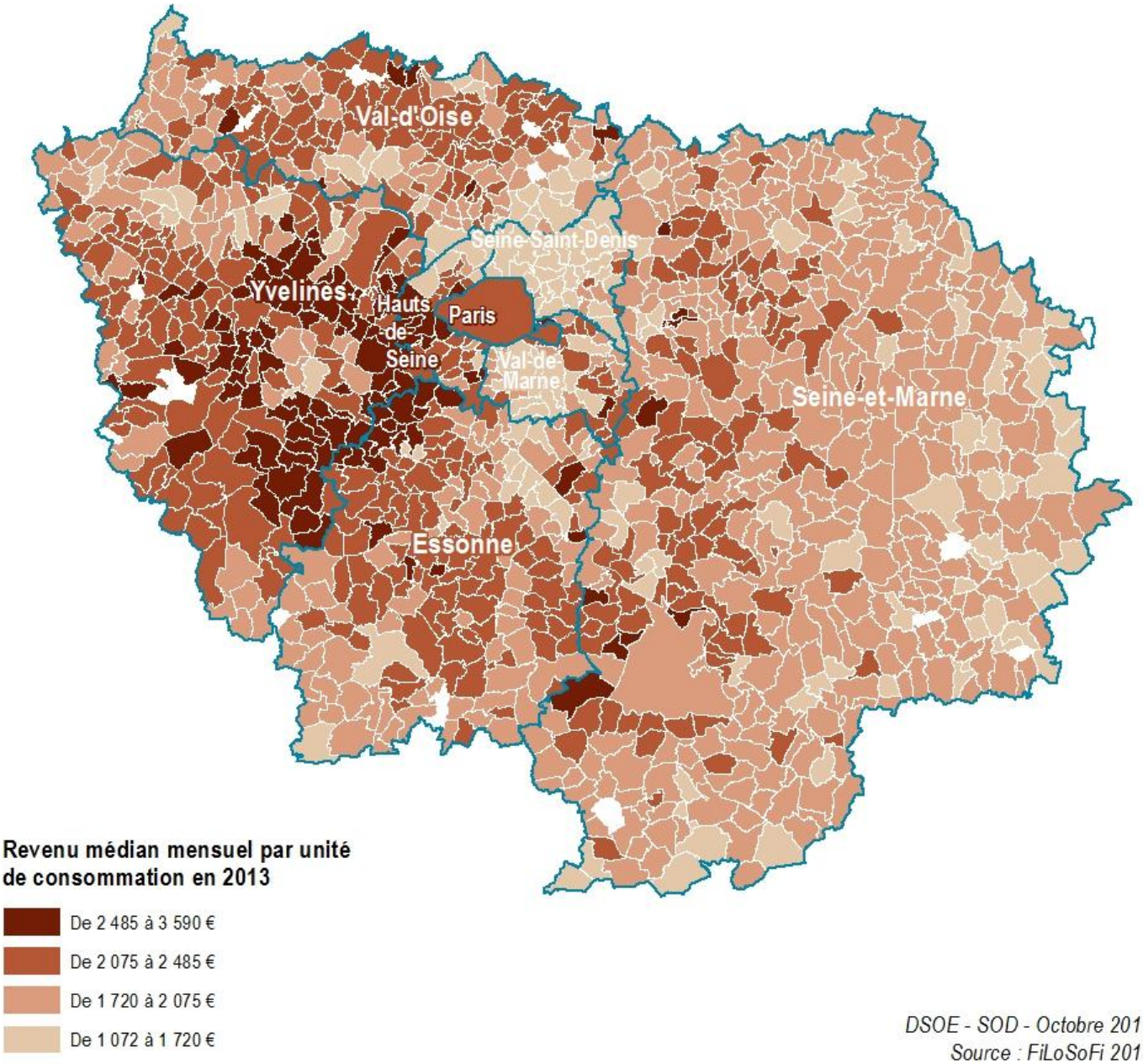

DSOE - SOD - Octobre 2016
Source : FiLoSoFi 2013

Une pauvreté importante et plus intense qu'en Province

Parallèlement à des niveaux de vie médians élevés, l'Île-de-France accueille une part importante de ménages pauvres et des niveaux de bas-revenus proches des habitants de province. La région compte 1,8 million de personnes pauvres, soit 15 % des franciliens, contre 14 % au niveau national. Par ailleurs, le montant du premier décile est de 849 € en Île-de-France, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale. Les écarts de revenus sont donc très faibles entre les ménages pauvres d'Île-de-France et ceux de province, attestant de condition de vie plus difficile pour les franciliens dans la mesure où le coût de la vie est plus important en particulier pour le logement.

Une particularité de l'Île-de-France tient également à l'importance de l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des pauvres et le seuil de pauvreté. Si le taux mesure la part de pauvres dans la population, l'intensité va mesurer à quel point ces habitants sont pauvres. L'intensité de pauvreté atteint 24 % en Île-de-France, soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine. Elle est supérieure de 3 points au taux national, et ce en raison d'un niveau de vie médian des personnes pauvres particulièrement faible en Île-de-France. La moitié des personnes pauvres y vit avec

moins de 769 € par mois contre 797 € en moyenne en France métropolitaine. La Seine-Saint-Denis enregistre le taux de pauvreté le plus important de la région, mais c'est à Paris que l'intensité est la plus forte (27 %). Dans la capitale, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 735 € par mois.

L'Île-de-France est la région la plus inégalitaire de France métropolitaine

En Île-de-France, le niveau de vie des plus aisés (9e décile) est le plus important de France métropolitaine avec 3 837 € par mois, soit 24 % de plus que la moyenne nationale. A l'inverse, les bas revenus y sont parmi les plus faibles, avec un 1er décile régional égal à 849 € par mois, inférieur au 1er décile national (887 € par mois). Par conséquent, le rapport interdécile, qui mesure l'écart relatif entre les revenus des plus modestes et celui des plus aisés, y est le plus important de France métropolitaine: les revenus des 10 % les plus aisés sont cinq fois supérieurs aux revenus des 10 % les plus modestes, en France ce rapport est de 3,5.

Inégalité des niveaux de vie des départements d'Île-de-France en 2013

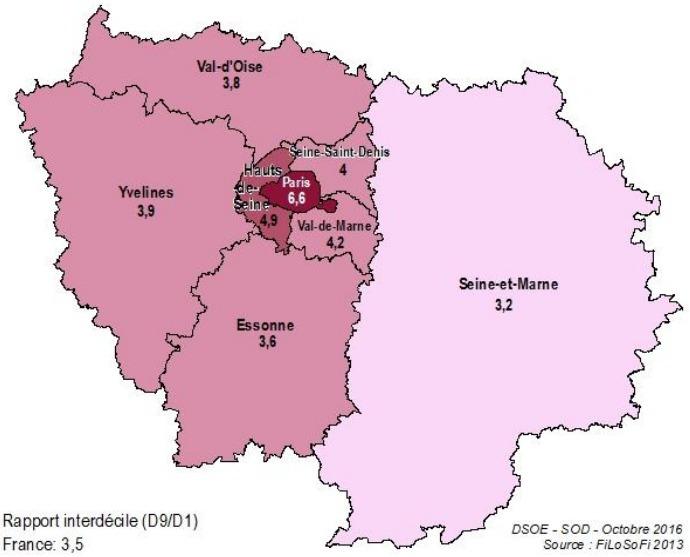

Paris est le département où les inégalités sont les plus importantes en raison d'une pauvreté très marquée et de la présence de ménages ayant des revenus élevés. Les inégalités sont plus atténuées dans les départements de grande couronne, en particulier en Seine-et-Marne, seul département d'Île-de-France où les inégalités de revenus sont inférieures à la moyenne nationale.

Les transferts sociaux atténuent de 40 % les inégalités de revenus en Île-de-France

Le paiement des impôts directs et la perception des prestations sociales, en augmentant le revenu des plus modestes et en réduisant celui des plus aisés, permettent de réduire ces inégalités. Le niveau de vie francilien du dernier décile est 7,4 supérieurs à celui du 1er décile avant redistribution, après impôts et prestations ce même rapport est de 4,6. La redistribution a donc contribué à faire baisser de 40 % les écarts de revenus entre les plus modestes et les plus aisés. Plus les écarts de revenus sont importants et plus cette réduction est marquée. C'est à Paris et en Seine-Saint-Denis, où les indicateurs d'inégalités sont les plus importants, que la réduction est la plus forte. L'augmentation du 1er décile a été supérieure à la moyenne régionale dans les quatre départements où son montant était le plus faible.

L'impact de la redistribution sur la réduction des inégalités est plus important à Paris et en Seine-Saint-Denis

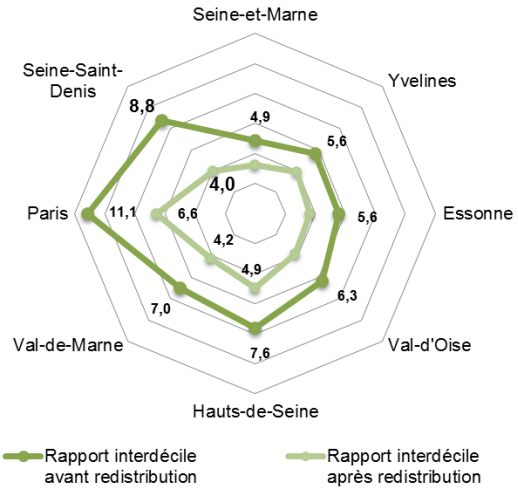

Indicateurs de niveau de vie (par UC et par mois) et d'inégalité en 2013

	ménages fiscaux	1er décile	Médiane	9e décile	Rapport interdécile	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté
Paris	1 038 789	804 €	2 165 €	5 285 €	6,6	16,2%	27,1%
Seine-et-Marne	518 419	963 €	1 834 €	3 121 €	3,2	11,4%	20,8%
Yvelines	552 709	1 037 €	2 118 €	4 058 €	3,9	9,3%	21,3%
Essonne	483 453	932 €	1 902 €	3 382 €	3,6	12,3%	22,2%
Hauts-de-Seine	673 637	937 €	2 149 €	4 610 €	4,9	12,1%	23,6%
Seine-Saint-Denis	**566 884**	**677 €**	**1 395 €**	**2 689 €**	**4,0**	**27,8%**	**24,6%**
Val-de-Marne	541 062	843 €	1 794 €	3 525 €	4,2	15,8%	23,2%
Val-d'Oise	441 207	833 €	1 732 €	3 145 €	3,8	16,7%	22,5%
Île-de-France	**4 816 160**	**849 €**	**1 865 €**	**3 837 €**	**4,5**	**15,4%**	**23,8%**
France metropolitaine	**26 738 826**	**887 €**	**1 682 €**	**3 107 €**	**3,5**	**14,5%**	**21,0%**

Sources: Insee, FiLoSoFi 2013

LES IMPACTS DE LA REDISTRIBUTION SONT LES PLUS IMPORTANTS EN SEINE-SAINT-DENIS

Les effets positifs de la redistribution sont plus importants dans les territoires qui accueillent les ménages les plus touchés par les difficultés économiques et sociales car les prestations sociales ciblent les ménages à bas revenus. Logiquement, les Séquano-Dionysiens bénéficient de manière importante des transferts sociaux. Le territoire enregistre la plus forte réduction des inégalités.

Le niveau de vie des ménages de Seine-Saint-Denis du premier décile a doublé après redistribution

Les ménages modestes de Seine-Saint-Denis se singularisent toutefois de deux manières.
D'abord, le niveau de redistribution sur le bas de l'échelle des revenus y est deux fois plus important qu'en Ile-de-France : les 10 % les plus modestes voient leurs revenus doubler (+ 104 %) quand ceux d'Île-de-France augmentent de moitié (+ 49 %). Les effets positifs touchent une part plus importante de la population : 50 % des Séquano-Dionysiens bénéficient positivement de la redistribution, contre 30 % des franciliens.

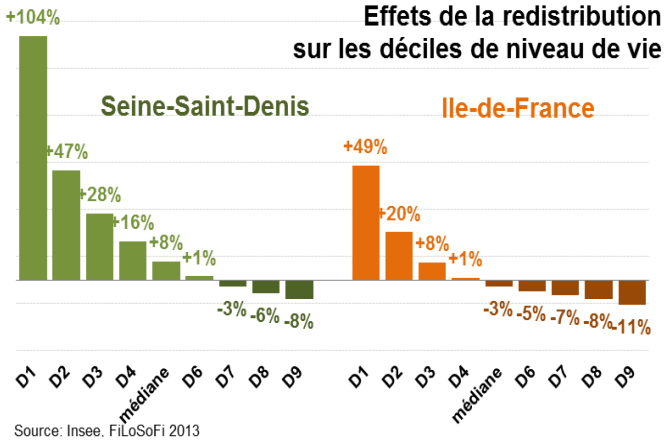

Source: Insee, FiLoSoFi 2013

En Seine-Saint-Denis, la redistribution réduit de moitié les écarts de revenus entre les plus modestes et les plus aisés.

En Seine-Saint-Denis, le rapport interdécile, qui mesure l'écart relatif entre les plus modestes et les plus aisés, passe de 8,8 avant redistribution à 4 après. L'écart est ainsi réduit de moitié (-55 %) en raison d'une augmentation plus importante qu'ailleurs du niveau des plus bas revenus. Cette réduction est la plus importante des départements d'Ile de France.

Impact de la redistribution sur la réduction des écarts de revenus entre les plus modestes et les plus aisés

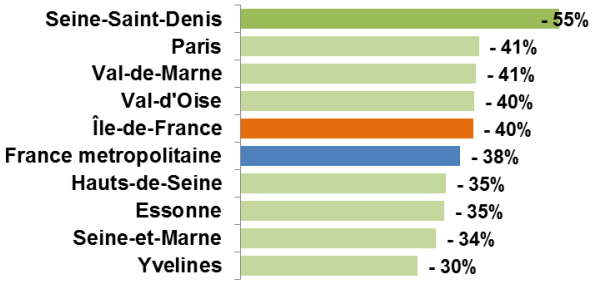

La redistribution permet à plus de 100 000 séquano-dionysiens de sortir de la pauvreté…

Sans redistribution, 38 % des Séquano-Dionysiens seraient considérés comme pauvres (taux de bas revenu), après redistribution, cette proportion redescend à 27 %. L'augmentation du revenu des plus modestes a permis à 104 000 personnes, considérées à bas revenus avant le versement des prestations sociales, de dépasser le seuil de pauvreté. C'est l'effectif le plus important d'Île-de-France, mais pour un taux inférieur (27 %) à la moyenne francilienne où la redistribution a permis à 30 % des personnes de sortir de la pauvreté.

…mais l'impact des transferts sur la pauvreté reste plus faible en Seine-Saint-Denis

Les transferts sociaux ont permis de réduire le taux de pauvreté de 28 % en Seine-Saint-Denis, soit moins que la moyenne francilienne. Une baisse parmi les plus faibles de France métropolitaine. Cette réduction est moins importante en raison de l'intensité de pauvreté. En effet, l'écart entre le niveau de vie des personnes les plus pauvres et le seuil de pauvreté est trop important pour être compensé par les prestations sociales. En Île-de-France, seul Paris, où l'intensité de pauvreté est la plus importante de la région, connait une réduction plus faible (- 25 %).

Impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté

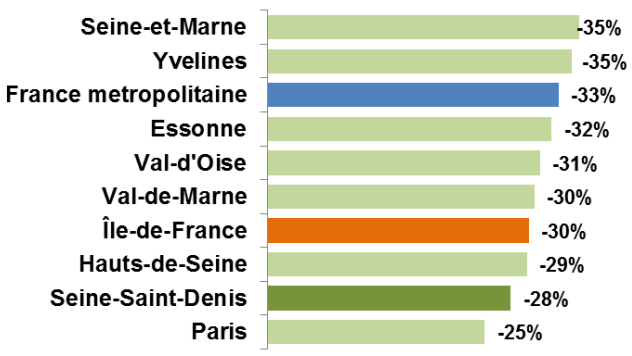

LA COMPOSITION DES REVENUS VARIE SELON LE NIVEAU DE VIE

La structure des revenus des ménages varie d'un territoire à l'autre en fonction de facteurs sociodémographiques et économiques propres à chaque territoire. La composition des revenus évolue fortement selon les tranches de décile de niveau de vie. En descendant sur l'échelle des revenus, la part des revenus d'activités salariées comme celle des impôts tend à décroitre, quand celle des prestations augmente. La composition des revenus disponibles des ménages franciliens présente des spécificités révélatrices du profil très actif et jeune des habitants de la région Île-de-France. En Seine-Saint-Denis, la part des prestations sociales est, logiquement, plus forte, comme dans tous les territoires les plus touchés par la pauvreté

En Seine-Saint-Denis comme dans tous les départements d'Île-de-France, les revenus d'activité sont plus importants qu'en France métropolitaine

Quelle que soit l'échelle territoriale retenue ou le niveau de revenu des ménages, les revenus d'activité salariés, qui comprennent aussi les indemnités de chômage, constituent la part la plus importante des ressources d'un ménage, soit 67 % à l'échelle nationale et 79 % en Île-de-France. Cette part est toutefois très inégale selon les territoires car elle dépend du taux d'activité, du taux d'emploi et du niveau de salaires. L'Île-de-France, région la plus puissante et la plus attractive économiquement, affiche logiquement le taux le plus important du pays. Tous les départements franciliens, y compris la Seine-Saint-Denis, ont des parts de revenus salariaux bien supérieurs à la moyenne nationale. A l'inverse, et par conséquent, le poids des pensions et des retraites en Seine-Saint-Denis (20 %) et en Île-de-France (21 %) est plus faible qu'en France métropolitaine. La surreprésentation des actifs sur le territoire francilien influe sur la structure par âge et fait de la région un territoire où les retraités sont sous-représentés.

Le poids des prestations sociales et des revenus du patrimoine incarne la polarisation des espaces de richesse et de pauvreté en Île-de-France

La répartition des sources de revenus est sensiblement la même quel que soit le département en Ile-de-France, sauf pour les prestations sociales et les revenus du patrimoine. Ces deux sources de revenus sont en effet caractéristiques du niveau de vie des ménages, leur importance variant fortement selon la position sur l'échelle de revenus. Les prestations sociales, en particulier les minima sociaux et les allocations de logement, sont plus importantes dans les territoires où les populations modestes sont surreprésentées car elles ciblent les ménages touchés par les plus grandes difficultés économiques. Le poids des prestations sociales est le plus important dans les départements où le taux de chômage est le plus élevé comme en Seine-Saint-Denis. La part des prestations y représente 9 % des ressources des ménages, soit la plus élevée de France métropolitaine.

Part des prestations sociales des départements d'Île-de-France en 2013

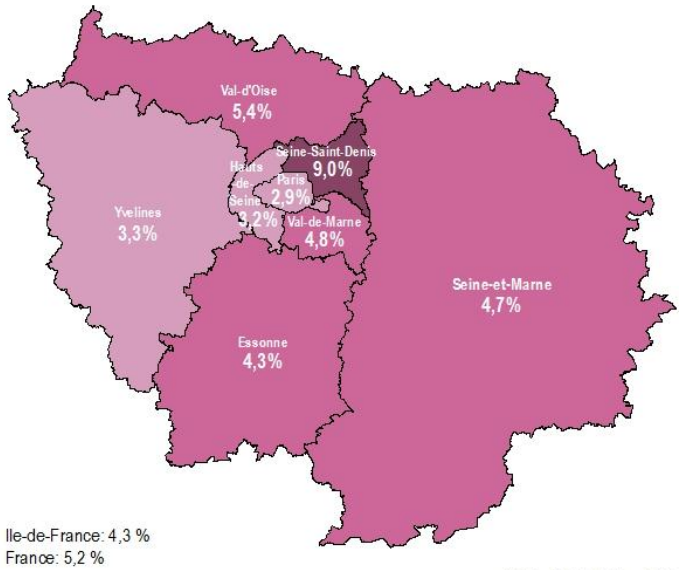

Ile-de-France: 4,3 %
France: 5,2 %

DSOE - SOD - Octobre 2016
Source : FiLoSoFi 2013

Le poids des revenus issus du patrimoine est légèrement plus important en Île-de-France qu'en France métropolitaine, mais les inégalités sont plus importantes entre départements que celles liées aux prestations sociales. La distribution du patrimoine financier et immobilier au sein de la population est plus concentrée que celle des revenus. Cette part est de 7 % en Seine-Saint-Denis, soit la plus faible part de France métropolitaine.

Part des revenus du patrimoinedes départements d'Île-de-France en 2013

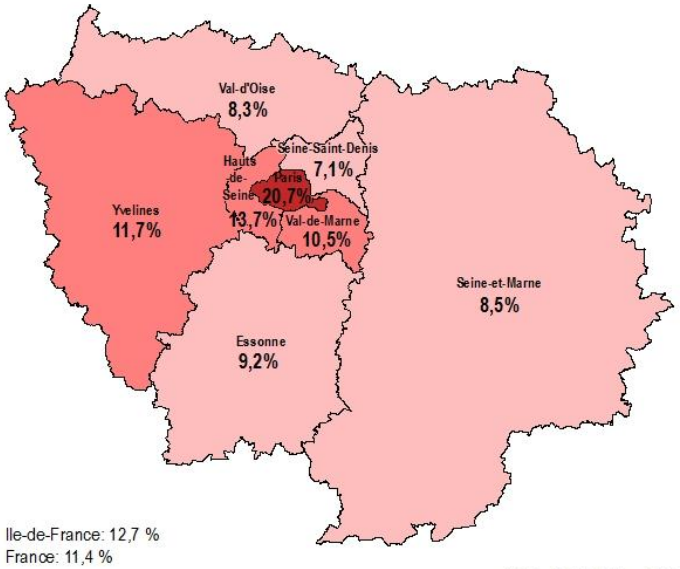

Ile-de-France: 12,7 %
France: 11,4 %

DSOE - SOD - Octobre 2016
Source : FiLoSoFi 2013

Les prestations familiales pèsent plus que les minimas sociaux ou les allocations logements

La part des minima sociaux équivaut sensiblement à celle des allocations logements dans tous les départements. Leur poids varie toutefois fortement, de 0,7 % dans les Yvelines à plus de 2 % en Seine-Saint-Denis, car ces deux prestations dépendent du niveau de revenu des ménages.

La part des prestations familiales, qui n'est pas exclusivement destinée aux ménages les plus modestes, est toujours supérieure à celle des deux autres prestations (sauf à Paris) et varie de un à quatre selon les départements. C'est en Seine-Saint-Denis qu'elles pèsent le plus en raison d'une part de famille avec enfants importante, soutenue par un taux de fécondité le plus élevé de France métropolitaine.

Ces données, qui datent de 2013, ne prennent pas en compte les récentes mesures sur la modulation des allocations familiales, entrées en vigueur en 2015.

En Seine-Saint-Denis, les prestations sociales représentent 40 % des revenus des ménages les plus modestes

Pour les 10 % les plus modestes, les prestations sociales représentent plus du tiers des revenus en Île-de-France et viennent palier la faiblesse des revenus d'activités salariées qui représentent la moitié des revenus. En Seine-Saint-Denis, cette part atteint 40 % (lire page suivante). La situation est sensiblement différente pour le décile suivant. Les revenus d'activité représentent la moitié des revenus mais la part des prestations sociales a baissé d'un tiers, une baisse due à l'accroissement de la part des pensions et des retraites. Les prestations sociales représentent cependant un quart des revenus du 2e décile. La composition des revenus des 10 % les plus privilégiés est plus équilibrée. Les revenus d'activité, tout en restant prépondérants, se replient au profit des revenus issus de l'activité non salariée (revenus des indépendants) et des revenus du patrimoine. La part des prestations sociales y est résiduelle. La composition des tranches de décile intermédiaires est globalement similaire d'une tranche à l'autre avec toutefois une baisse progressive du poids des prestations sociales simultanée à la hausse des impôts.

Part des prestations sociales par type des départements franciliens en 2013

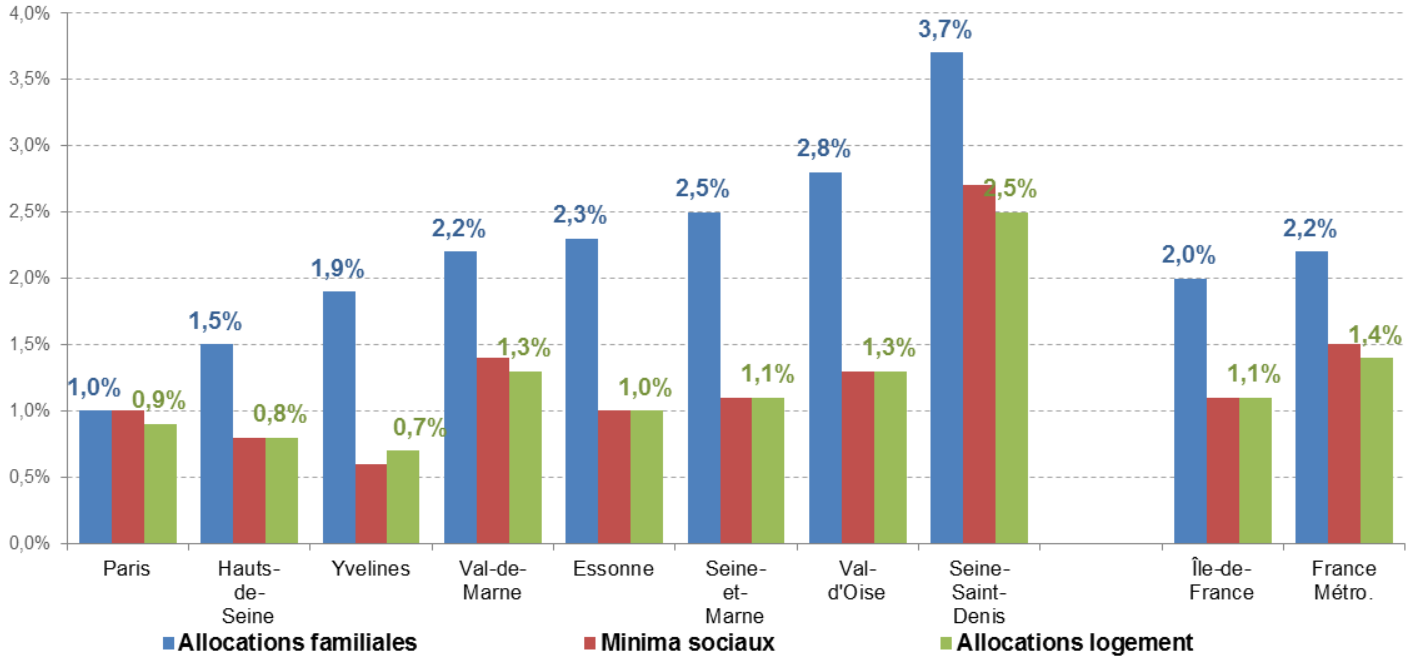

Répartition des revenus des ménages par départements

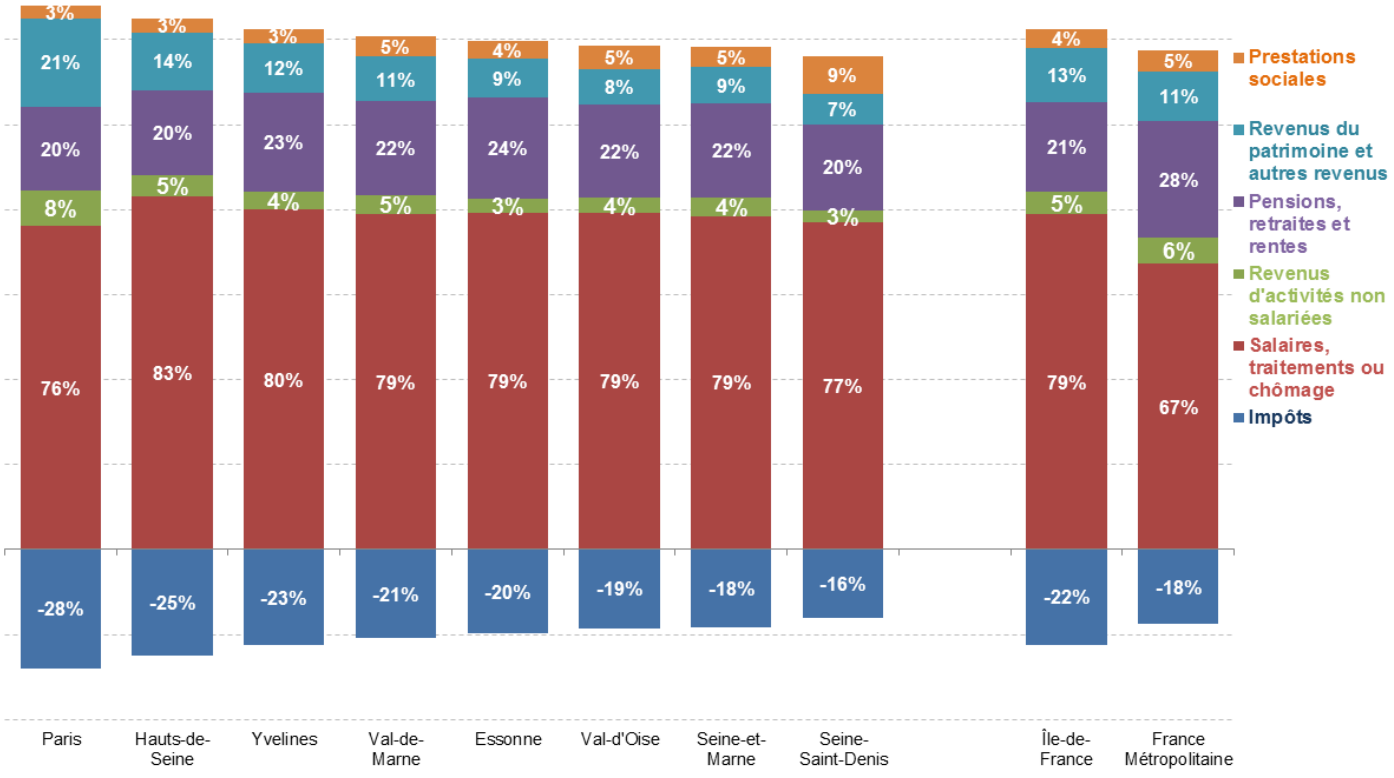

Source: Insee, FiLoSoFi 2013
Note de lecture: la somme des revenus, des prestation sociales et des impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux.

Répartition des revenus par déciles de niveaux de vie des ménages de Seine-Saint-Denis

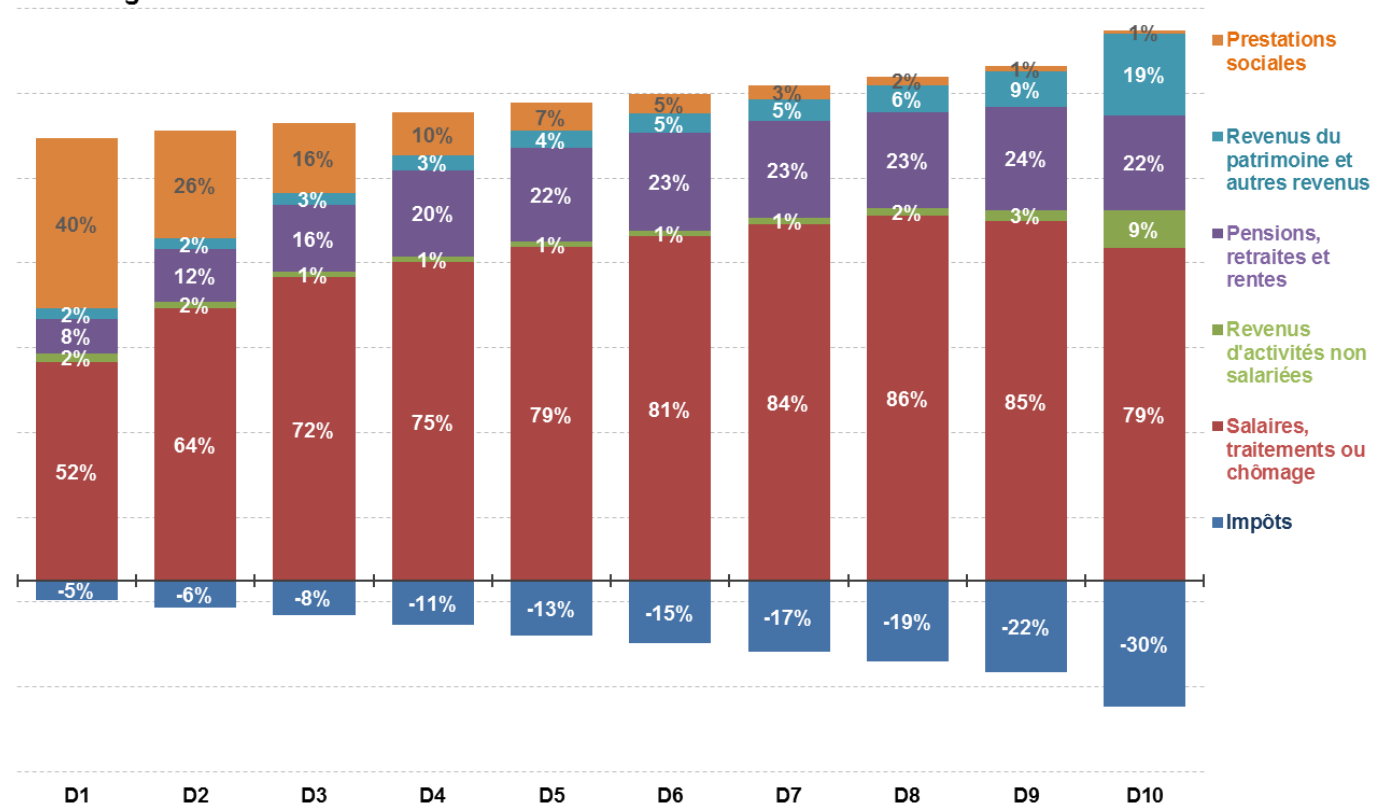

Source: Insee, FiLoSoFi 2013
Note de lecture: la somme des revenus, des prestation sociales et des impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux.

LA TYPOLOGIE DES MENAGES EST UN DETERMINANT IMPORTANT DU NIVEAU DE VIE

La pauvreté touche très inégalement les ménages suivant le type de ménage, la composition familiale ou l'âge du référent du ménage. La présence de deux adultes permet des économies d'échelle grâce à la mutualisation de certaines dépenses comme celles liées aux logements. A l'inverse, la présence d'enfants dans un ménage génère des dépenses supplémentaires sans qu'ils ne contribuent aux ressources.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus exposées à la pauvreté

En Seine-Saint-Denis, comme en Île-de-France, les familles nombreuses sont les ménages vivant le plus souvent en situation pauvreté. En Seine-Saint-Denis, 43 % des membres des familles nombreuses vivent sous le seuil de pauvreté. Les parents de familles monoparentales, des mères pour la plupart, sont souvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail. Elles doivent surmonter seules les contraintes financières liées à leur situation de parents isolés (logements, garde d'enfants…), ce qui rend la pauvreté plus probable. Un tiers des foyers monoparentaux de Seine-Saint-Denis sont concernés par cette situation de pauvreté. A l'inverse, les couples sans enfants ont les revenus les plus importants et sont les moins exposés aux situations de pauvreté car ils peuvent cumuler deux salaires, sans charge supplémentaires liées à la présence des enfants. En Seine-Saint-Denis, ils sont toutefois plus souvent en situation de pauvreté qu'en Île-de-France, 13 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, soit deux fois plus qu'ailleurs (6 % en Île-de-France)

Taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2013

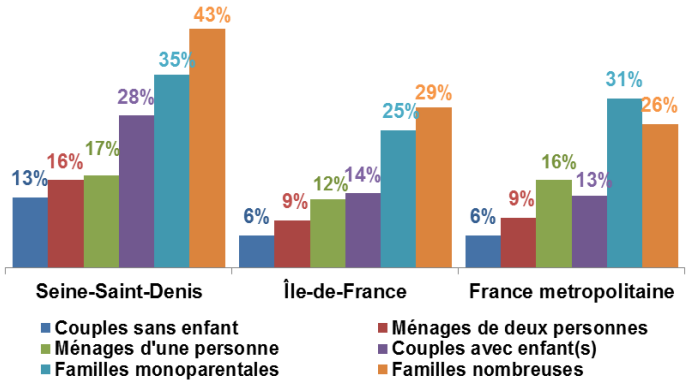

Les ménages dont le référent à entre 40 et 49 ans sont les plus pauvres en Seine-Saint-Denis

En France métropolitaine, comme dans la plupart des territoires, les revenus sont croissants avec l'âge du référent des ménages, le risque de pauvreté diminue donc jusqu'aux âges de la retraite. Les moins de 30 ans disposent des revenus les plus faibles et sont par conséquent les plus confrontés à la pauvreté. La Seine-Saint-Denis fait exception puisque les ménages dont la personne de référence à entre 40 et 49 ans ont le niveau de vie médian le plus faible (1 275 € par mois) et le taux de pauvreté le plus élevé Un tiers de ces ménages est pauvre. L'analyse de la composition des revenus de ces ménages explique en partie cette situation: la part des prestations sociales, en particulier celle des allocations familiales (6,6 %) est plus importante que pour les ménages séquano-dionysiens plus jeunes (3,3 %) ou les francilien du même âge (3,7 %), sous-entendant une présence plus importante d'enfants dans ces ménages. La part des revenus du patrimoine est aussi deux fois moins importante que pour les ménages franciliens du même âge. Les ménages séquano-dionysiens de moins de 30 ans restent toutefois plus exposés à la pauvreté que les jeunes ménages franciliens ou métropolitains.

Ce constat reste valable pour tous les âges, en particulier pour les plus âgés pour qui les situations de pauvreté sont souvent plus délicates dans la mesure où elles peuvent s'accompagner de problèmes liés à l'isolement et à la dépendance, des situations qui ont peu d'espoir d'amélioration, à l'inverse de celles des plus jeunes.

Taux de pauvreté selon l'âge du référent du ménage en 2013

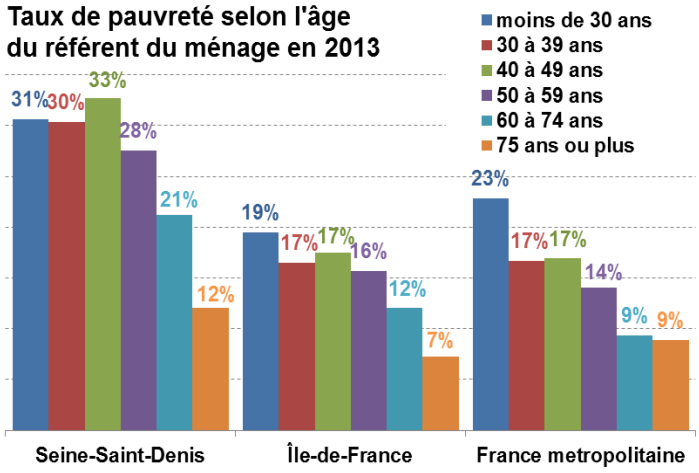

Les hommes seuls vivent plus souvent en situation de pauvreté que les femmes seules

Les ménages d'hommes vivant seuls affichent des niveaux de vie inférieurs à ceux des femmes seules et sont plus touchés par la pauvreté. En Seine-Saint-Denis, 21 % des hommes seuls sont pauvres contre 14 % des femmes seules. Un constat qui semble contredire les nombreuses analyses sur les inégalités liées aux genres. L'explication tient à la différence de profil de ces deux types de ménages et notamment à la différence d'âge. En effet, dans le cas des hommes, il s'agit plus souvent d'hommes âgés entre 25 et 39 ans, alors que les ménages de femmes seules sont en moyenne plus âgées avec des revenus sont plus élevés.

Composition des revenus des ménages de Seine-Saint-Denis selon la typologie du ménage en 2013

Note de lecture: la somme des revenus, des prestations sociales et des impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux

Composition des revenus selon l'âge

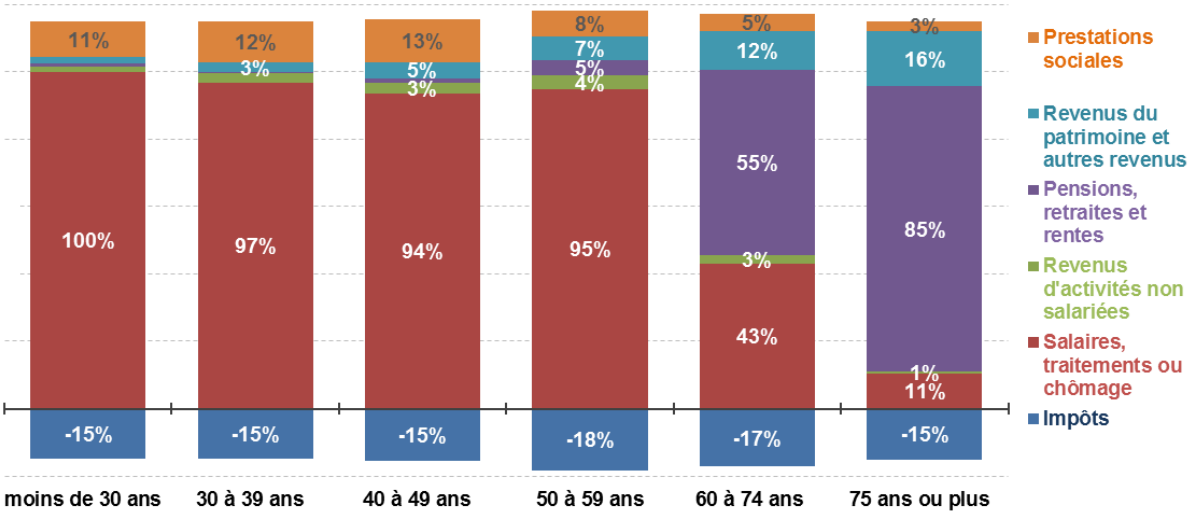

Source: Insee, FiLoSoFi 2013

Composition des revenus selon la taille du ménage

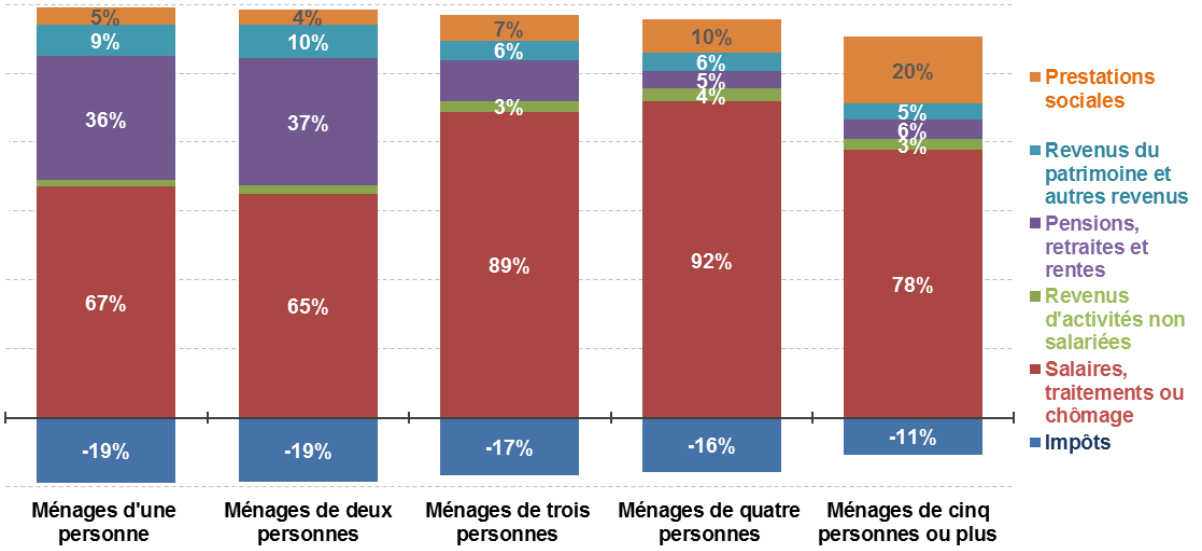

Composition des revenus selon la composition du ménage

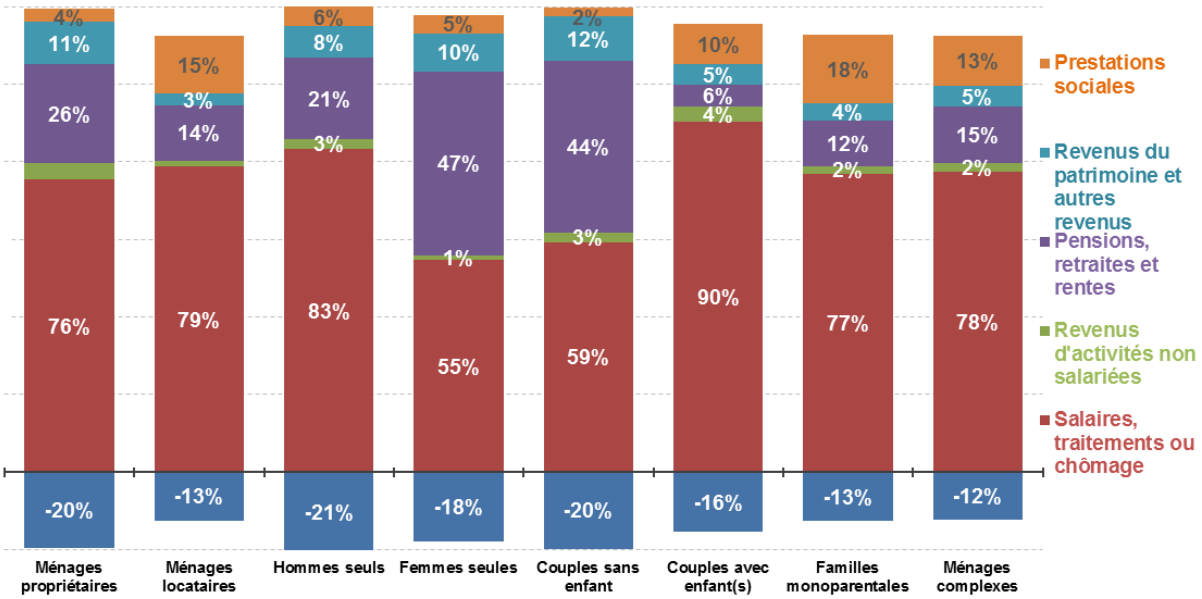

DES DISPARITES COMMUNALES IMPORTANTES CONCERNANT LE NIVEAU DE VIE

Les habitants de Seine-Saint-Denis se caractérisent par des revenus très inférieurs à ceux observés aussi bien à l'échelle régionale que nationale. Tous les départements d'Île-de-France font partie des dix départements français ayant le niveau de vie médian le plus élevé de France métropolitaine, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, qui se situe en dernière position.

Le niveau de vie médian le plus faible de France métropolitaine

Le niveau de vie médian des séquano-dionysiens atteint 1 395 € par mois en 2013, soit le niveau le plus faible de France métropolitaine, derrière le Pas-de-Calais (1 430 € par mois) et l'Aude (1 436 € par mois).

Le niveau de vie médian de la commune la plus pauvre est plus de deux fois inférieur à celui du plus élevé

Les disparités communales sont importantes puisque la commune au revenu médian le plus faible (Clichy-sous-Bois-sous-Bois avec 1 072 €) affiche un niveau médian plus de deux fois inférieur à la commune au revenu médian le plus élevé (Gournay-sur-Marne avec 2 328 €). L'éventail des niveaux de vie de l'ensemble des communes est toutefois tassé vers le bas de l'échelle de revenus puisque les deux tiers des communes ont des niveaux de vie médians inférieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, elles sont toutes situées à l'Ouest du département, à l'exception de Clichy-sous-Bois. Seules cinq communes sur quarante, toutes situées au sud-est du département, présentent des niveaux de vie supérieurs à la moyenne régionale (Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Coubron, Neuilly-Plaisance et Vaujours).

Niveau de vie médian
des communes de Seine-Saint-Denis en 2013
(en €, par mois, et par UC)

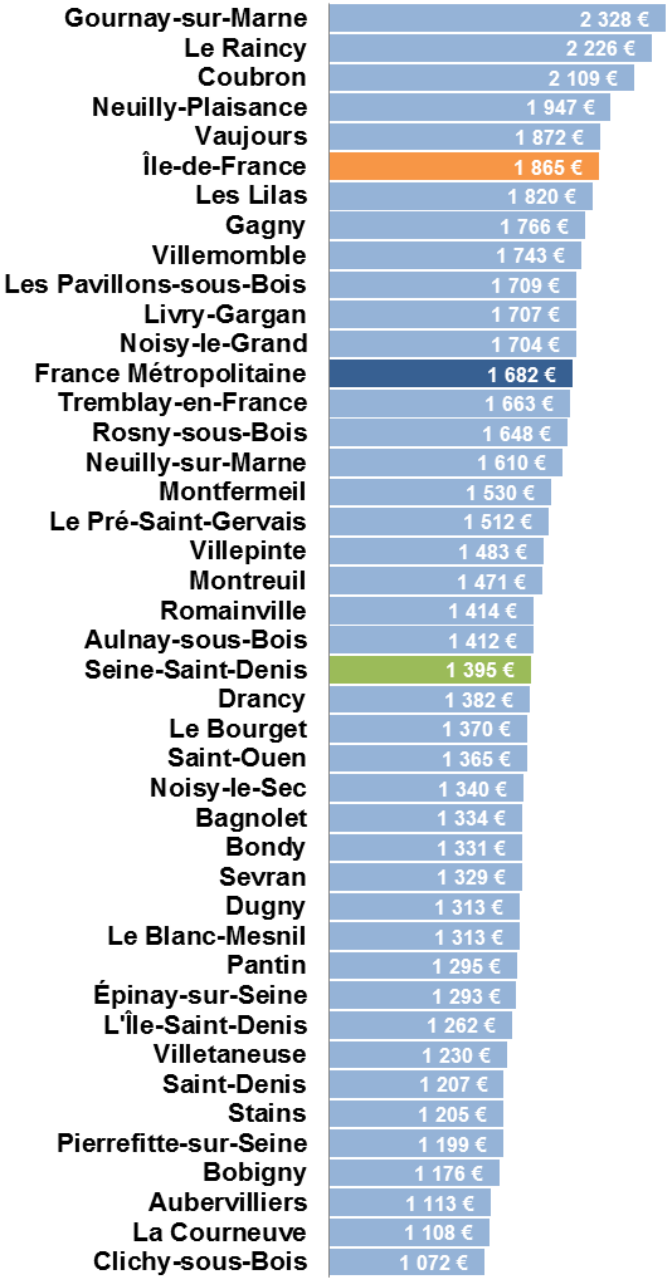

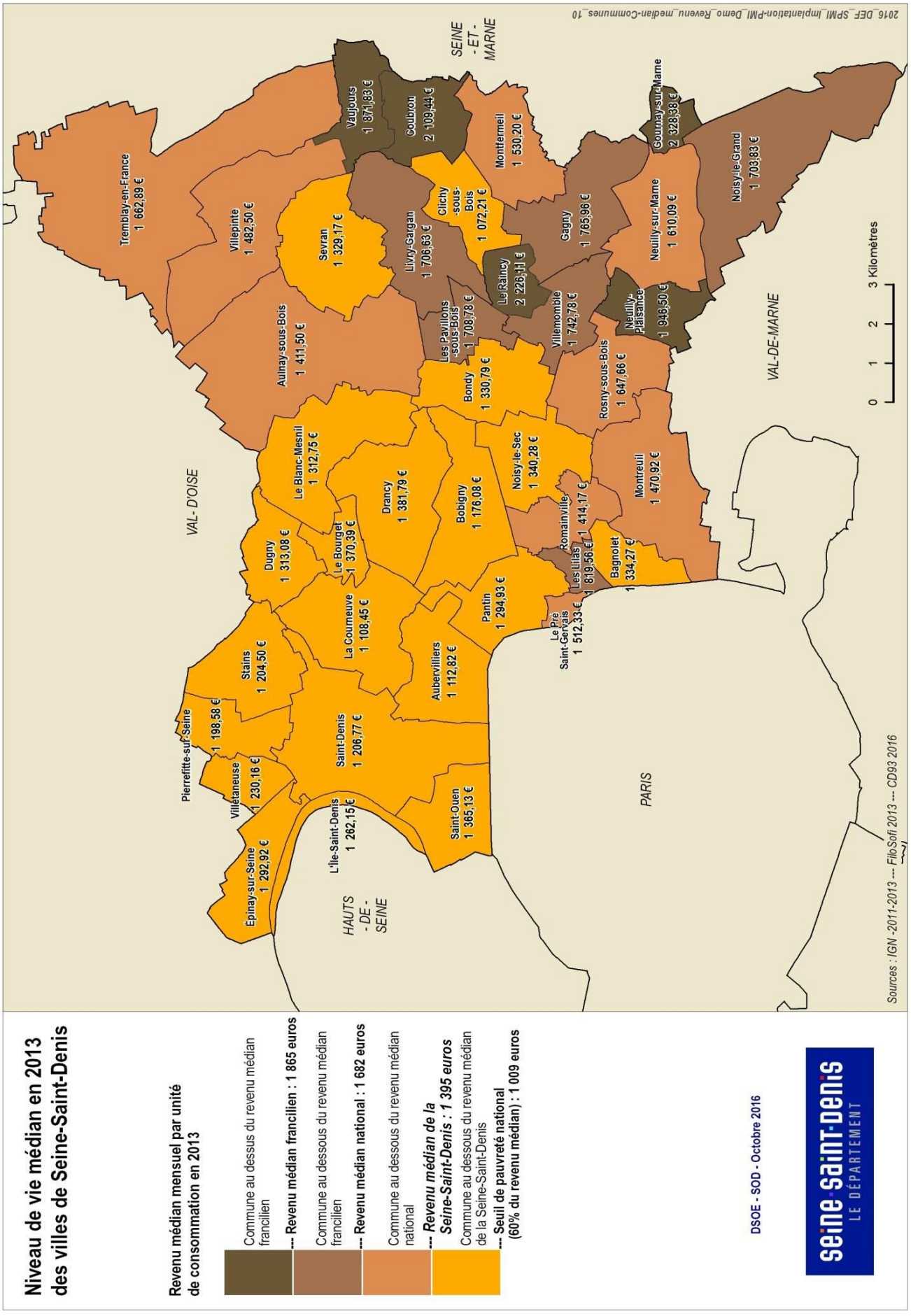
Niveau de vie médian en 2013
des villes de Seine-Saint-Denis
Revenu médian mensuel par unité de consommation en 2013
Commune au dessus du revenu médian francilien
Revenu médian francilien : 1 865 euros
Commune au dessous du revenu médian francilien
Revenu médian national : 1 682 euros
Commune au dessous du revenu médian national
Revenu médian de la Seine-Saint-Denis : 1 395 euros
Commune au dessous du revenu médian de la Seine-Saint-Denis
Seuil de pauvreté national (60% du revenu médian) : 1 009 euros
DSOE - SOD - Octobre 2016
seine saint denis LE DÉPARTEMENT
2016_DEF_SPMI_Implantation-PMI_Demo_Revenu_median-Communes_10
Tremblay-en-France 1 662,89 €
Vaujours 1 871,83 €
Coubron 2 109,44 €
Villepinte 1 482,50 €
Sevran 1 329,17 €
Montfermeil 1 530,20 €
Gournay-sur-Marne 2 328,38 €
Clichy-sous-Bois 1 072,21 €
Livry-Gargan 1 706,63 €
Gagny 1 765,96 €
Neuilly-sur-Marne 1 610,09 €
Noisy-le-Grand 1 703,83 €
Le Raincy 2 226,11 €
Aulnay-sous-Bois 1 411,50 €
Les Pavillons-sous-Bois 1 708,78 €
Villemomble 1 742,78 €
Neuilly-Plaisance 1 946,50 €
Bondy 1 330,79 €
Rosny-sous-Bois 1 647,66 €
Le Blanc-Mesnil 1 312,75 €
Noisy-le-Sec 1 340,28 €
Drancy 1 381,79 €
Bobigny 1 176,08 €
Montreuil 1 470,92 €
Dugny 1 313,08 €
Le Bourget 1 370,39 €
Romainville 1 414,17 €
Les Lilas 1 819,56 €
Bagnolet 1 334,27 €
Pierrefitte-sur-Seine 1 198,58 €
Stains 1 204,50 €
La Courneuve 1 108,45 €
Pantin 1 294,93 €
Villetaneuse 1 230,16 €
Saint-Denis 1 206,77 €
Aubervilliers 1 112,82 €
Le Pré Saint-Gervais 1 512,33 €
L'Île-Saint-Denis 1 262,15 €
Saint-Ouen 1 365,13 €
Épinay-sur-Seine 1 292,92 €
VAL-D'OISE
SEINE-ET-MARNE
VAL-DE-MARNE
HAUTS-DE-SEINE
PARIS
0 1 2 3 Kilomètres
Sources : IGN -2011-2013 --- FiloSofi 2013 --- CD93 2016

UNE PAUVRETE TRES PRESENTE ET TRES INTENSE EN SEINE-SAINT-DENIS

274 000 séquano-dionysiens considérés comme pauvres

Le taux de pauvreté est de 28 % en Seine-Saint-Denis. C'est le taux le plus élevé de France métropolitaine, soit 5 points de plus que la Haute-Corse (23 %) et 7 points de plus que l'Aude (21 %). 274 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 30 000 individus de plus qu'à Paris pourtant plus peuplée.

L'ouest du département concentre les situations de pauvreté

Les taux de pauvreté par commune reflètent la géographie sociale de la Seine-Saint-Denis et recouvrent la géographie du marché du logement en Seine-Saint-Denis. Logiquement, les taux de pauvreté sont plus élevés à l'ouest où le parc locatif est le moins cher et accueillent les populations les plus marquées par les difficultés socio-économiques (taux de chômage élevés, surreprésentation des ouvriers/employés, des familles nombreuses ou monoparentales, des étrangers). Le taux le plus important est observé à Clichy-sous-Bois (44 %) et le plus faible à Coubron (5 %)

En Seine-Saint-Denis, le niveau de vie médian de la sous-population pauvre est l'un des plus faibles de France métropolitaine

L'intensité de la pauvreté, qui permet de mesurer l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est plus importante en Seine-Saint-Denis (25 %) qu'à l'échelle régionale (24 %) et plus encore nationale (21 %). Cet écart est le deuxième plus important, après Paris (27 %). Cela signifie que les ménages pauvres de Seine-Saint-Denis possèdent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres d'Île-de-France ou de France métropolitaine. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 761 € par mois en Seine-Saint-Denis contre 769 € en Île-de-France ou 785 € en France métropolitaine. A l'échelle communale, le classement des villes selon l'intensité de la pauvreté donne une image différente de la pauvreté puisque le taux de pauvreté n'est pas forcément lié à son intensité.

Villemonble est la ville où l'intensité est la plus importante, avec un écart entre le niveau de vie de la sous-population pauvre et le seuil de pauvreté de 29 %. La présence du Raincy parmi les villes à l'intensité de pauvreté la plus importante, peut paraitre encore plus surprenante dans la mesure où il s'agit de la deuxième ville au revenu le plus élevé du département. La part de la sous-population pauvre y est faible mais ils sont parmi les plus pauvres. La moitié des personnes pauvres de la ville, soit environ 500 personnes, y vit avec moins de 744 € par mois.

Classement des dix villes de Seine-Saint-Denis à l'intensité de pauvreté la plus importante

Ville	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian de la sous-population pauvre	Taux de pauvreté
Villemomble	29%	715 €	20%
Montreuil	28%	726 €	27%
Pantin	28%	731 €	33%
Romainville	27%	737 €	28%
Bagnolet	27%	739 €	31%
Le Raincy	26%	744 €	11%
Aubervilliers	26%	744 €	42%
Pierrefitte-sur-Seine	26%	747 €	36%
Saint-Ouen	25%	752 €	29%
Drancy	25%	752 €	28%

Source: FiLoSoFi 2013

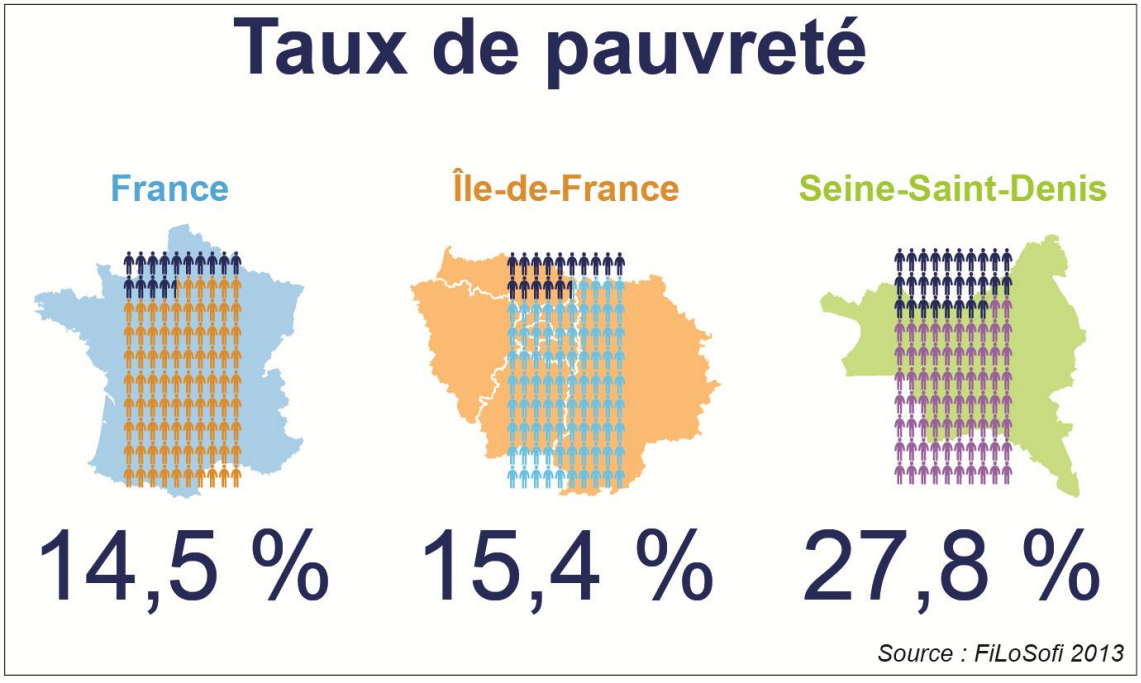

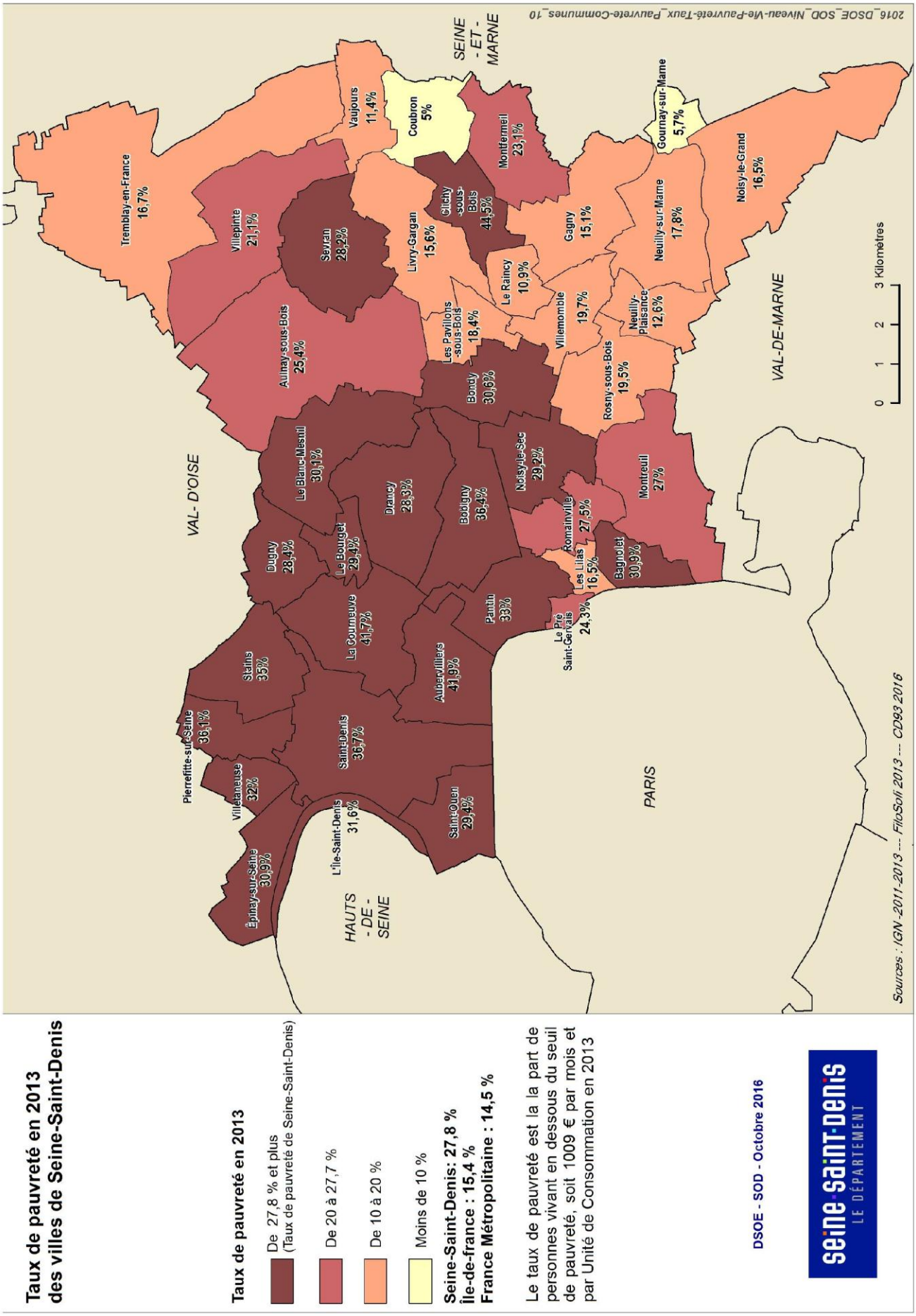
Taux de pauvreté en 2013
des villes de Seine-Saint-Denis
Taux de pauvreté en 2013
De 27,8 % et plus
(Taux de pauvreté de Seine-Saint-Denis)
De 20 à 27,7 %
De 10 à 20 %
Moins de 10 %
Seine-Saint-Denis: 27,8 %
Île-de-france : 15,4 %
France Métropolitaine : 14,5 %
Le taux de pauvreté est la part de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit 1009 € par mois et par Unité de Consommation en 2013
DSOE - SOD - Octobre 2016
seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT
2016_DSOE_SOD_Niveau-Vie-Pauvreté-Taux_Pauvrete-Communes_10
VAL- D'OISE
SEINE - ET - MARNE
VAL-DE-MARNE
HAUTS - DE - SEINE
PARIS
Tremblay-en-France 16,7%
Vaujours 11,4%
Coubron 5%
Montfermeil 23,1%
Gournay-sur-Marne 5,7%
Villepinte 21,1%
Sevran 28,2%
Livry-Gargan 15,6%
Clichy-sous-Bois 44,5%
Gagny 15,1%
Noisy-le-Grand 16,5%
Aulnay-sous-Bois 25,4%
Le Raincy 10,9%
Neuilly-sur-Marne 17,8%
Les Pavillons-sous-Bois 18,4%
Villemomble 19,7%
Neuilly-Plaisance 12,6%
Bondy 30,6%
Rosny-sous-Bois 19,5%
Le Blanc-Mesnil 30,1%
Noisy-le-Sec 29,2%
Drancy 28,3%
Bobigny 36,4%
Montreuil 27%
Dugny 28,4%
Le Bourget 29,4%
Romainville 27,5%
Les Lilas 16,5%
Bagnolet 30,9%
Stains 35%
La Courneuve 41,7%
Pantin 33%
Le Pré Saint-Gervais 24,3%
Aubervilliers 41,9%
Pierrefitte-sur-Seine 36,1%
Saint-Denis 36,7%
Villetaneuse 32%
L'Île-Saint-Denis 31,6%
Saint-Ouen 29,4%
Épinay-sur-Seine 30,9%
0 1 2 3 Kilomètres
Sources : IGN -2011-2013 --- FiloSofi 2013 --- CD93 2016

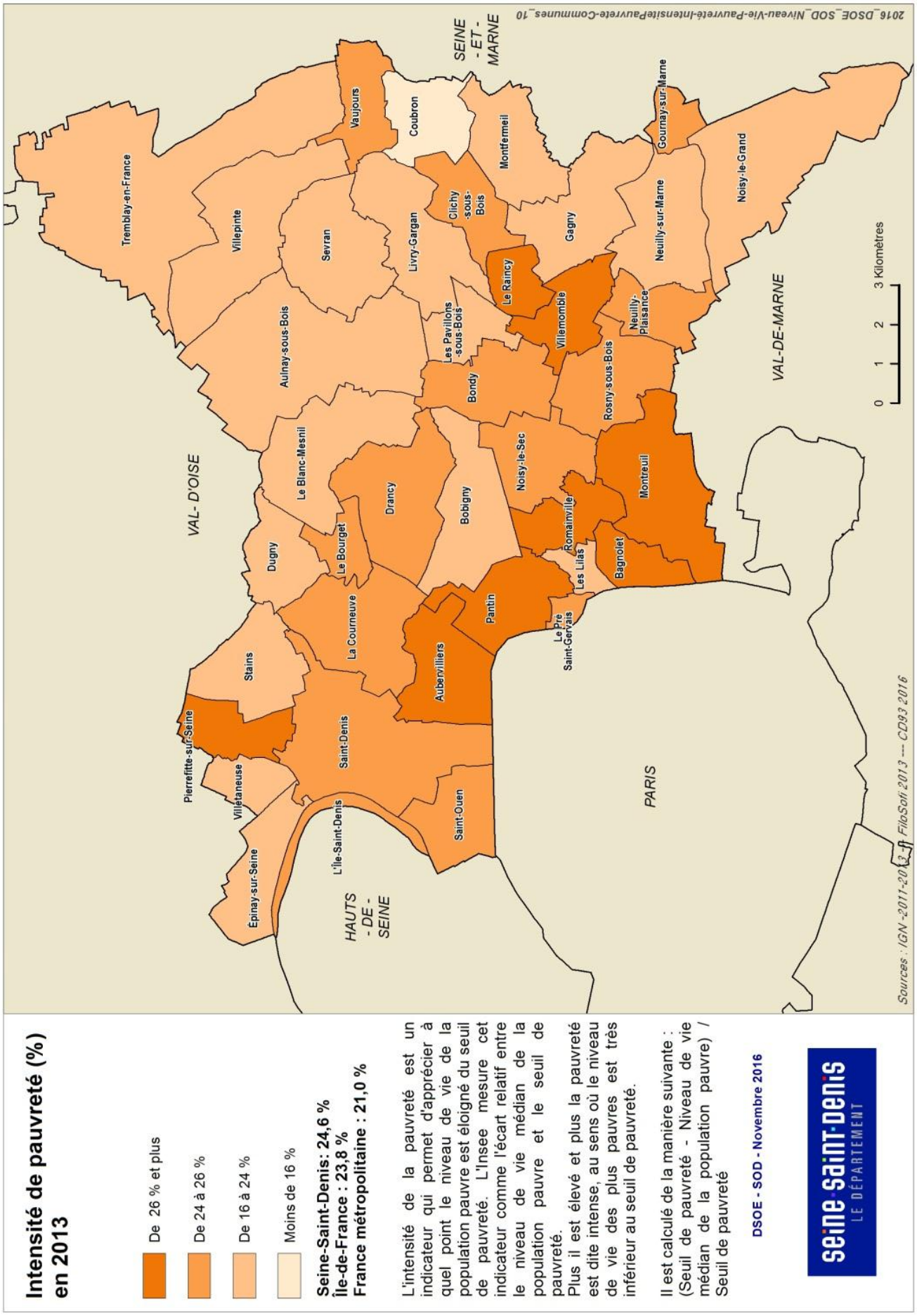
2016_DSOE_SOD_Niveau-Vie-Pauvreté-IntensitePauvrete-Communes_10
SEINE - ET - MARNE
VAL- D'OISE
VAL-DE-MARNE
HAUTS - DE - SEINE
PARIS
Tremblay-en-France
Vaujours
Coubron
Montfermeil
Gournay-sur-Marne
Villepinte
Sevran
Livry-Gargan
Clichy -sous- Bois
Gagny
Noisy-le-Grand
Neuilly-sur-Marne
Aulnay-sous-Bois
Le Raincy
Villemomble
Neuilly-Plaisance
Les Pavillons -sous-Bois
Bondy
Rosny-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Noisy-le-Sec
Drancy
Bobigny
Montreuil
Romainville
Dugny
Le Bourget
Les Lilas
Bagnolet
Stains
La Courneuve
Pantin
Le Pré Saint-Gervais
Aubervilliers
Pierrefitte-sur-Seine
Saint-Denis
Villetaneuse
L'Île-Saint-Denis
Saint-Ouen
Épinay-sur-Seine
0 1 2 3 Kilomètres
Sources : IGN -2011-2013 - FiloSofi 2013 --- CD93 2016
Intensité de pauvreté (%) en 2013
De 26 % et plus
De 24 à 26 %
De 16 à 24 %
Moins de 16 %
Seine-Saint-Denis: 24,6 %
Île-de-France : 23,8 %
France métropolitaine : 21,0 %
L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.
Plus il est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.
Il est calculé de la manière suivante : (Seuil de pauvreté - Niveau de vie médian de la population pauvre) / Seuil de pauvreté
DSOE - SOD - Novembre 2016
seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Taux de pauvreté en 2013 des moins de 30 ans des villes de Seine-Saint-Denis

Taux de pauvreté des personnes dont le référent du ménages est âgé de moins de 30 ans

- De 31 % à 46 %
- De 20 % à 31 %
- Moins de 20 %
- Communes non renseignées

Seinse-Saint-Denis: 31 %
Île-de-france : 19 %
France Métropolitaine : 23 %

DSOE - SOD - Octobre 2016

seine saint denis LE DÉPARTEMENT

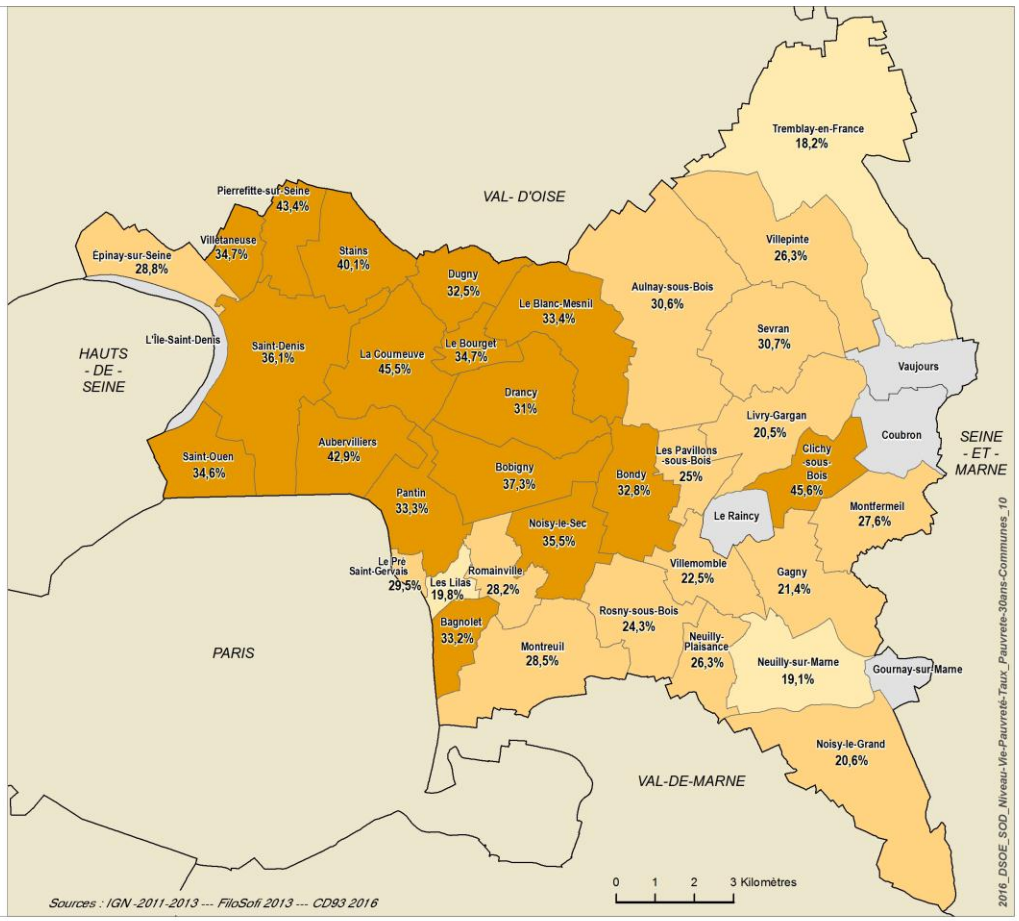

Taux de pauvreté des 75 ans et plus en 2013 des villes de Seine-Saint-Denis

Taux de pauvreté des personnes dont le référent du ménages est âgé de 75 ans et +

- De 12 % à 21 %
- De 8 à 12 %
- Moins de 8 %
- Communes non rensignées

Seinse-Saint-Denis: 12 %
Île-de-france : 7 %
France Métropolitaine : 9 %

DSOE - SOD - Octobre 2016

seine saint denis LE DÉPARTEMENT

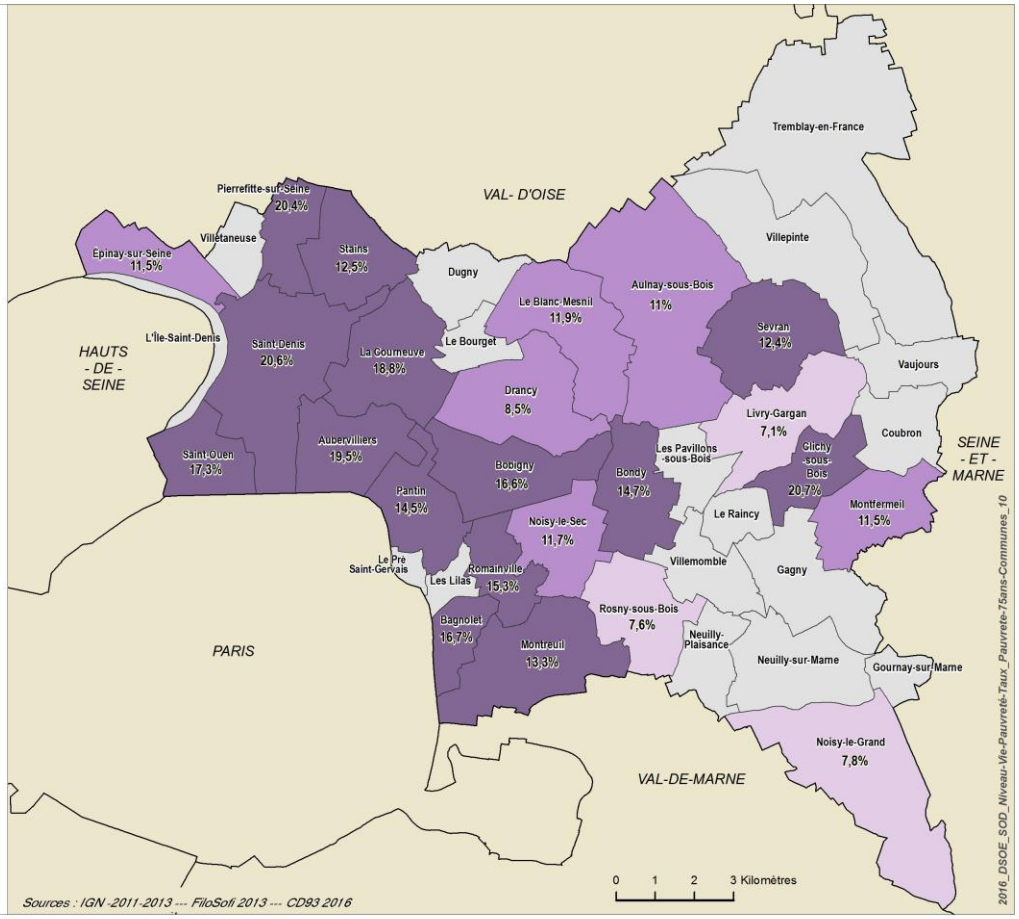

La polarisation des espaces selon la composition des revenus se décline à l'échelle communale

La part des prestations sociales est plus élevée à l'ouest de la Seine-Saint-Denis car elles viennent compenser d'une part la faiblesse ou l'absence de revenus dans des communes où le taux de chômage et le taux d'inactivité sont élevés et d'autre part la présence plus importante de familles avec enfants. C'est à Clichy-sous-Bois que la part est la plus élevée (18%) et deux fois plus importante que la moyenne du département.

Les communes avec les plus fortes représentations de personnes âgées sont aussi les plus aisées. Les populations de Gournay-sur-Marne, Coubron et Le Raincy se distinguent par une part de pensions de retraites élevée. Les niveaux de vie dans ces communes sont également plus élevés en raison d'une part de revenus issus du patrimoine, revenus accumulés dans le temps, largement supérieures à la moyenne du département.

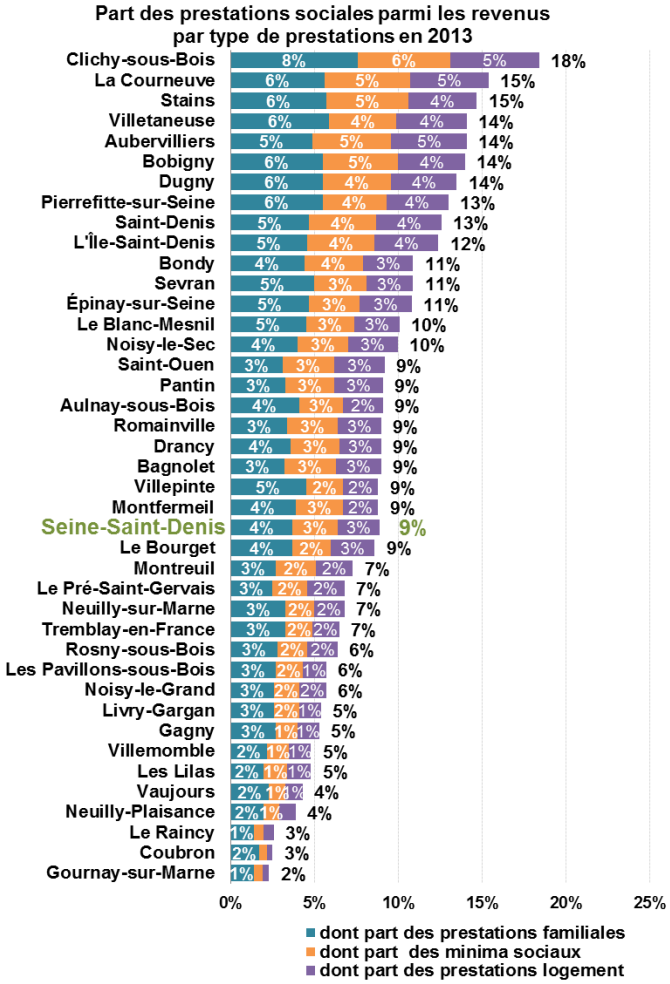

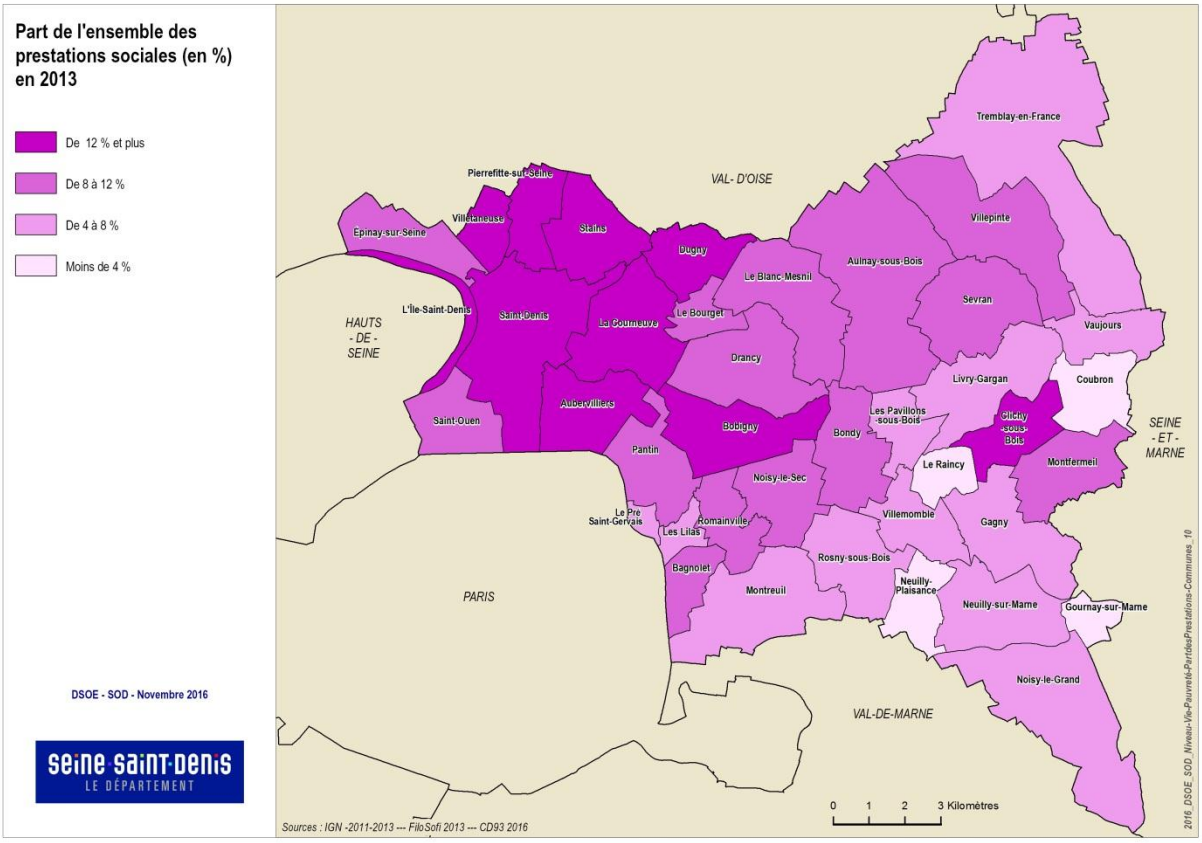

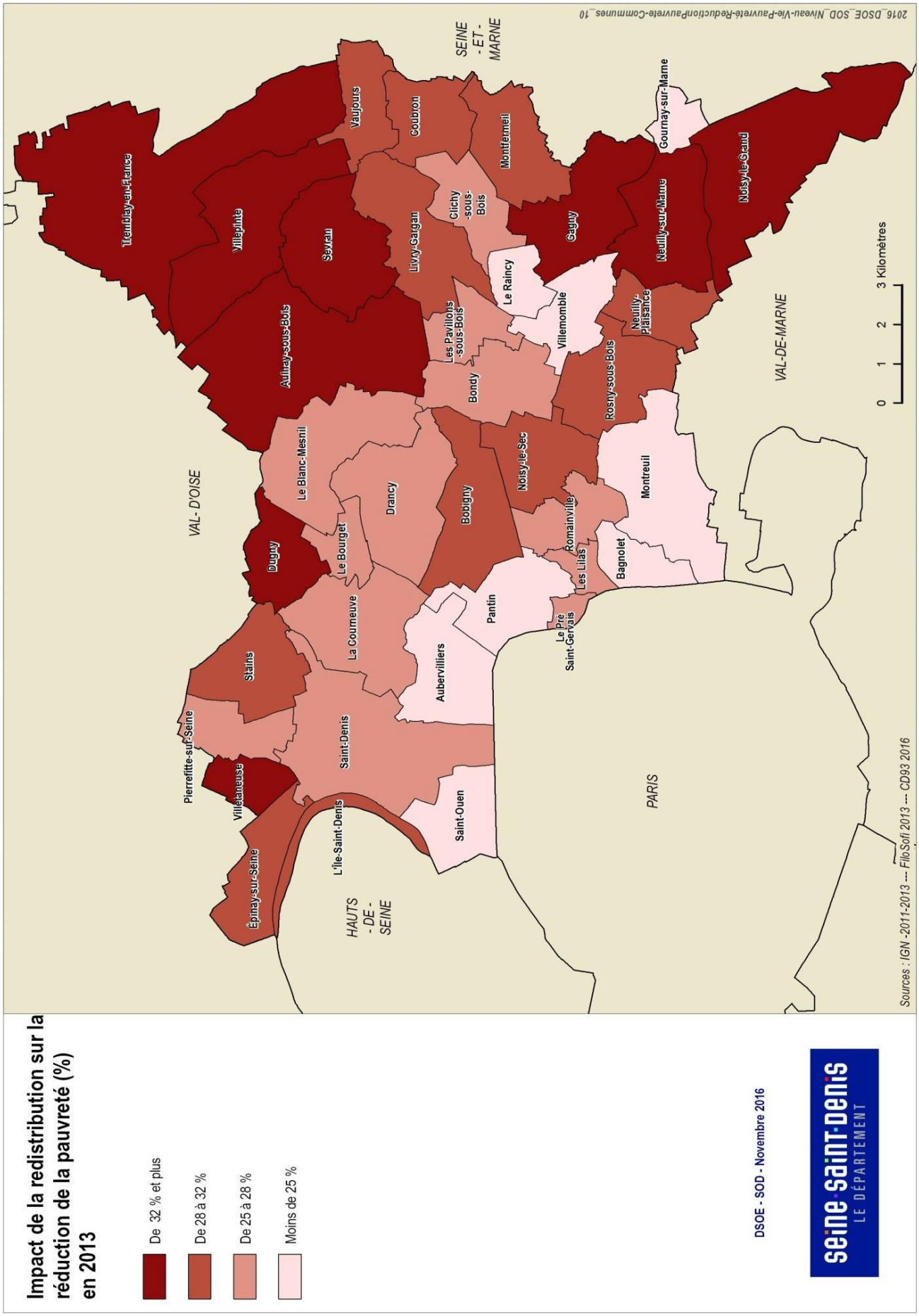
2016_DSOE_SOD_Niveau-Vie-Pauvrete-ReductionPauvrete-Communes_10
SEINE - ET - MARNE
VAL- D'OISE
VAL-DE-MARNE
PARIS
HAUTS - DE - SEINE
Tremblay-en-France
Vaujours
Coubron
Montfermeil
Gournay-sur-Marne
Villepinte
Sevran
Clichy -sous- Bois
Gagny
Neuilly-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Aulnay-sous-Bois
Livry-Gargan
Le Raincy
Les Pavillons -sous-Bois
Villemomble
Neuilly-Plaisance
Bondy
Rosny-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Drancy
Noisy-le-Sec
Bobigny
Montreuil
Romainville
Bagnolet
Les Lilas
Le Pré Saint-Gervais
Pantin
Aubervilliers
La Courneuve
Stains
Saint-Denis
Pierrefitte-sur-Seine
Villetaneuse
Épinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis
Saint-Ouen
Impact de la redistribution sur la réduction de la pauvreté (%) en 2013
De 32 % et plus
De 28 à 32 %
De 25 à 28 %
Moins de 25 %
0 1 2 3 Kilomètres
Sources : IGN -2011-2013 --- FiloSofi 2013 --- CD93 2016
DSOE - SOD - Novembre 2016
seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

SYNTHESE

En 2013 :

- **La moitié des séquano-dionysiens vit avec moins de 1 395 € par mois (1 865 € en Île-de-France).**
- **274 000 séquano-dionysiens vivent sous le seuil de pauvreté, soit 28 % de la population (15,4 % en Île-de-France).**
- **Les transferts sociaux réduisent de moitié les inégalités de revenus.**
- **L'effet redistributif des prestations sociales permet à 100 000 séquano-dionysiens d'éviter la pauvreté.**
- **Les prestations sociales pèsent pour 9 % des revenus séquano-dionysiens (4,3 % en Île-de-France).**
- **Les 10 % les plus modestes voient leurs revenus doublés grâce aux versements des prestations sociales.**

Les ménages de Seine-Saint-Denis affichent les niveaux de vie les plus faibles et le taux de pauvreté le plus important des départements de France métropolitaine, dans la région pourtant la plus riche. Les disparités territoriales sont importantes au sein même du département, avec une concentration des situations de pauvreté les plus prégnantes à l'Ouest.

Sans surprise, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus concernées par la pauvreté. Par ailleurs, de manière atypique, les ménages de 40-49 ans sont plus touchés par les situations de pauvreté que les moins de 30 ans en Seine-Saint-Denis. Dans les autres territoires, les plus jeunes affichent généralement les niveaux de vie les plus faibles. A noter également, les hommes seuls sont plus touchés que les femmes seules, car ils sont en moyenne plus jeunes.

Le système redistributif français cible les personnes les plus modestes et permet d'atténuer les inégalités de revenus. L'impact de l'action publique est particulièrement conséquent en Seine-Saint-Denis. En 2013, les transferts sociaux ont permis à près de 100 000 séquano-dionysiens de passer au-dessus du seuil de pauvreté et de réduire de moitié les inégalités de revenus. L'impact de ces transferts reste pourtant plus faible dans le département (et à Paris) que dans les autres départements francilien. Un constat qui s'explique par une intensité de pauvreté plus forte en Seine-Saint-Denis qu'en moyenne en Île-de-France. Autrement dit, le niveau de vie des plus pauvres est trop éloigné du seuil de pauvreté pour que les transferts sociaux leur permettent de sortir de la pauvreté.

La composition des revenus des ménages séquano-dionysiens est aussi sensiblement différente de celles des autres départements franciliens. La part des prestations sociales parmi les revenus est deux fois plus importante en Seine-Saint-Denis qu'en Île-de-France. Elles pèsent jusqu'à 40 % des revenus des 10 % les plus modestes et un quart des revenus du décile suivant.

Les inégalités de revenus se sont légèrement réduites au cours des trois dernières années (2012-2014), les plus pauvres ayant bénéficié de la revalorisation du RSA depuis 2013. Plus récemment, les réformes des prestations et prélèvements mises en place en 2015 ont opéré une légère redistribution des revenus des 30 % les plus aisés vers le reste de la population, principalement en raison de la modulation des allocations familiales.

Indicateur de niveau de vie, de pauvreté et de composition des revenus par type de ménages en Seine-Saint-Denis (FiLoSoFi 2013)

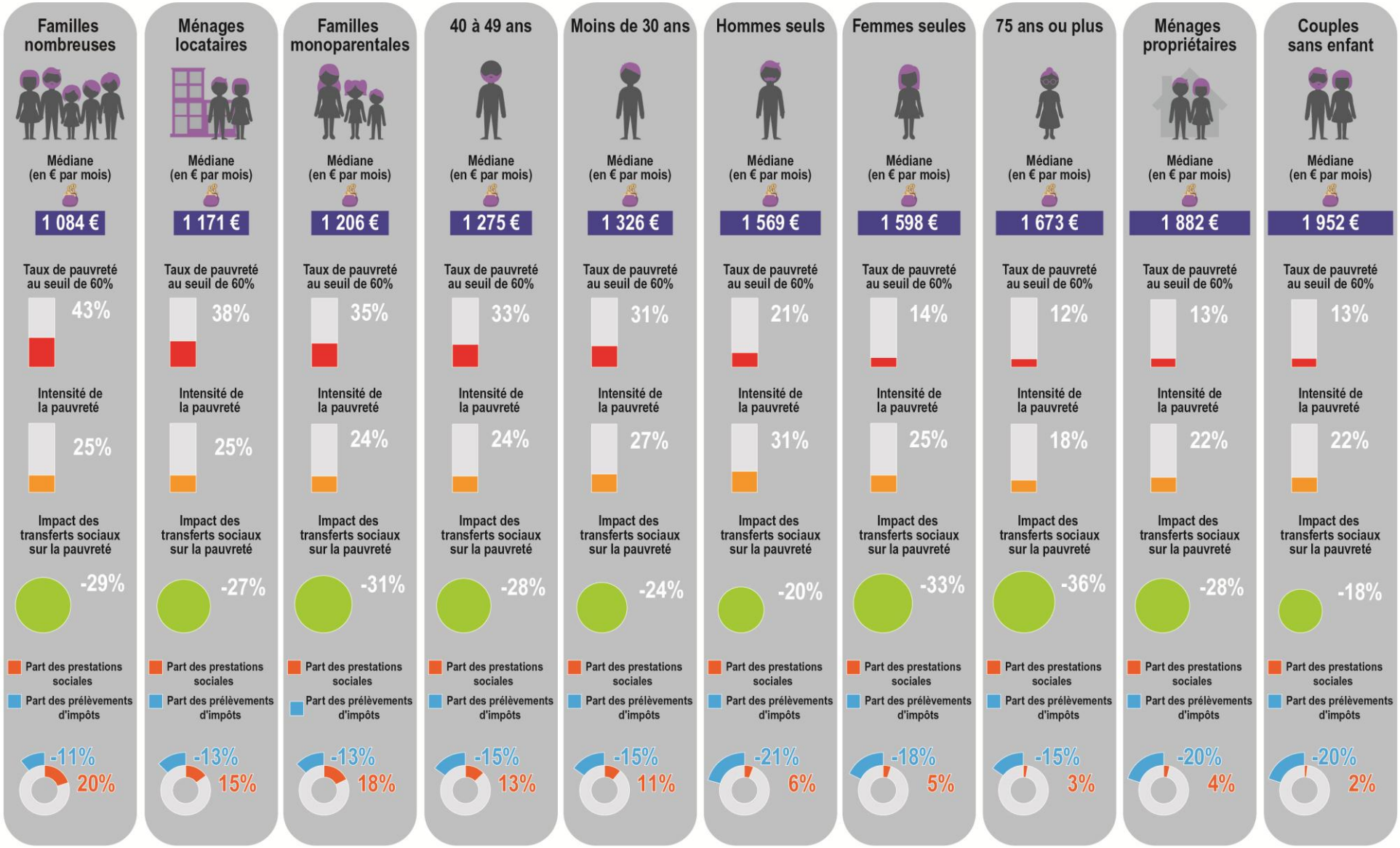

Indicateurs de distribution de revenus et de pauvreté (Insee: FiLoSoFi 2013)

Libellé géographique	Niveau de vie du 1er décile par UC par mois	Niveau de vie médian par UC par mois	Niveau de vie du 9e décile par UC par mois	Part des ménages fiscaux imposés	Médiane de la sous-population pauvre	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Rapport inter-décile	Part des revenus d'activité	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine	Part des prestations sociales	dont part des prestations familiales	dont part des minima sociaux	dont part des prestations logement	Part des impôts
Aubervilliers	556 €	1 113 €	2 093 €	39%	744 €	42%	26%	3,8	75%	18%	5%	14%	5%	5%	5%	-13%
Aulnay-sous-Bois	718 €	1 412 €	2 710 €	53%	774 €	25%	23%	3,8	76%	23%	8%	9%	4%	3%	2%	-16%
Bagnolet	625 €	1 334 €	2 703 €	52%	739 €	31%	27%	4,3	81%	20%	7%	9%	3%	3%	3%	-16%
Le Blanc-Mesnil	673 €	1 313 €	2 390 €	50%	779 €	30%	23%	3,5	76%	22%	6%	10%	5%	3%	3%	-15%
Bobigny	638 €	1 176 €	2 080 €	41%	768 €	36%	24%	3,3	76%	18%	5%	14%	6%	5%	4%	-13%
Bondy	666 €	1 331 €	2 494 €	50%	763 €	31%	24%	3,7	77%	21%	6%	11%	4%	4%	3%	-15%
Le Bourget	642 €	1 370 €	2 578 €	54%	757 €	29%	25%	4,0	79%	21%	7%	9%	4%	2%	3%	-16%
Clichy-sous-Bois	605 €	1 072 €	2 017 €	36%	765 €	45%	24%	3,3	73%	16%	5%	18%	8%	6%	5%	-12%
Coubron	1 273 €	2 109 €	3 342 €	81%	849 €	5%	16%	2,6	81%	26%	10%	3%	2%	1%	0%	-20%
La Courneuve	584 €	1 108 €	1 995 €	36%	761 €	42%	25%	3,4	74%	17%	5%	15%	6%	5%	5%	-11%
Drancy	654 €	1 382 €	2 500 €	53%	752 €	28%	25%	3,8	76%	22%	7%	9%	4%	3%	3%	-15%
Dugny	698 €	1 313 €	2 191 €	48%	785 €	28%	22%	3,1	82%	15%	3%	14%	6%	4%	4%	-14%
Épinay-sur-Seine	677 €	1 293 €	2 360 €	50%	786 €	31%	22%	3,5	78%	20%	6%	11%	5%	3%	3%	-14%
Gagny	870 €	1 766 €	3 110 €	67%	783 €	15%	22%	3,6	80%	24%	9%	5%	3%	1%	1%	-19%
Gournay-sur-Marne	1 223 €	2 328 €	3 934 €	80%	765 €	6%	24%	3,2	84%	25%	14%	2%	1%	1%	0%	-24%
L'Île-Saint-Denis	660 €	1 262 €	2 350 €	47%	761 €	32%	25%	3,6	80%	18%	5%	12%	5%	4%	4%	-15%
Les Lilas	833 €	1 820 €	3 447 €	68%	778 €	16%	23%	4,1	84%	22%	11%	5%	2%	1%	1%	-21%
Livry-Gargan	853 €	1 707 €	2 952 €	66%	786 €	16%	22%	3,5	80%	24%	9%	5%	3%	2%	1%	-18%
Montfermeil	738 €	1 530 €	2 737 €	57%	771 €	23%	24%	3,7	77%	24%	8%	9%	4%	3%	2%	-17%
Montreuil	642 €	1 471 €	2 996 €	59%	726 €	27%	28%	4,7	85%	19%	8%	7%	3%	2%	2%	-18%
Neuilly-Plaisance	928 €	1 947 €	3 449 €	71%	761 €	13%	25%	3,7	85%	22%	9%	4%	2%	1%	1%	-20%
Neuilly-sur-Marne	817 €	1 610 €	2 754 €	64%	781 €	18%	23%	3,4	84%	20%	6%	7%	3%	2%	2%	-17%
Noisy-le-Grand	830 €	1 704 €	3 090 €	66%	783 €	17%	22%	3,7	87%	19%	8%	6%	3%	2%	2%	-19%
Noisy-le-Sec	669 €	1 340 €	2 585 €	52%	763 €	29%	24%	3,9	79%	20%	7%	10%	4%	3%	3%	-16%
Pantin	590 €	1 295 €	2 671 €	52%	731 €	33%	28%	4,5	82%	18%	6%	9%	3%	3%	3%	-16%
Les Pavillons-sous-Bo	799 €	1 709 €	3 023 €	64%	776 €	18%	23%	3,8	81%	22%	9%	6%	3%	2%	1%	-18%
Pierrefitte-sur-Seine	601 €	1 199 €	2 186 €	42%	747 €	36%	26%	3,6	75%	19%	6%	13%	6%	4%	4%	-13%
Le Pré-Saint-Gervais	723 €	1 512 €	3 021 €	59%	764 €	24%	24%	4,2	86%	18%	8%	7%	3%	2%	2%	-18%
Le Raincy	976 €	2 226 €	4 411 €	76%	744 €	11%	26%	4,5	81%	24%	19%	3%	1%	1%	1%	-27%
Romainville	647 €	1 414 €	2 661 €	52%	737 €	28%	27%	4,1	80%	20%	7%	9%	3%	3%	3%	-16%
Rosny-sous-Bois	772 €	1 648 €	2 971 €	64%	766 €	20%	24%	3,9	83%	21%	7%	6%	3%	2%	2%	-18%
Saint-Denis	601 €	1 207 €	2 312 €	44%	753 €	37%	25%	3,8	81%	16%	5%	13%	5%	4%	4%	-14%
Saint-Ouen	650 €	1 365 €	2 687 €	53%	752 €	29%	25%	4,1	85%	16%	6%	9%	3%	3%	3%	-16%
Sevran	710 €	1 329 €	2 403 €	50%	801 €	28%	21%	3,4	77%	21%	6%	11%	5%	3%	3%	-15%
Stains	657 €	1 205 €	2 135 €	41%	768 €	35%	24%	3,3	72%	21%	5%	15%	6%	5%	4%	-12%
Tremblay-en-France	845 €	1 663 €	2 780 €	63%	789 €	17%	22%	3,3	79%	23%	7%	7%	3%	2%	2%	-16%
Vaujours	966 €	1 872 €	2 989 €	70%	767 €	11%	24%	3,1	85%	20%	8%	4%	2%	1%	1%	-18%
Villemomble	719 €	1 743 €	3 395 €	66%	715 €	20%	29%	4,7	80%	24%	11%	5%	2%	1%	1%	-20%
Villepinte	781 €	1 483 €	2 566 €	57%	792 €	21%	22%	3,3	82%	19%	6%	9%	5%	2%	2%	-15%
Villetaneuse	677 €	1 230 €	2 065 €	41%	784 €	32%	22%	3,0	76%	18%	4%	14%	6%	4%	4%	-12%
Paris	**804 €**	**2 165 €**	**5 285 €**	**72%**	**735 €**	**16%**	**27%**	**6,6**	**85%**	**20%**	**21%**	**3%**	**1%**	**1%**	**1%**	**-28%**
Hauts-de-Seine	**937 €**	**2 149 €**	**4 610 €**	**74%**	**771 €**	**12%**	**24%**	**4,9**	**88%**	**20%**	**14%**	**3%**	**2%**	**1%**	**1%**	**-25%**
Seine-Saint-Denis	**677 €**	**1 395 €**	**2 689 €**	**54%**	**761 €**	**28%**	**25%**	**4,0**	**80%**	**20%**	**7%**	**9%**	**4%**	**3%**	**3%**	**-16%**
Val-de-Marne	**843 €**	**1 794 €**	**3 525 €**	**68%**	**775 €**	**16%**	**23%**	**4,2**	**84%**	**22%**	**11%**	**5%**	**2%**	**1%**	**1%**	**-21%**
Seine-et-Marne	**963 €**	**1 834 €**	**3 121 €**	**68%**	**799 €**	**11%**	**21%**	**3,2**	**83%**	**22%**	**9%**	**5%**	**3%**	**1%**	**1%**	**-18%**
Yvelines	**1 037 €**	**2 118 €**	**4 058 €**	**75%**	**794 €**	**9%**	**21%**	**3,9**	**84%**	**23%**	**12%**	**3%**	**2%**	**1%**	**1%**	**-23%**
Essonne	**932 €**	**1 902 €**	**3 382 €**	**71%**	**786 €**	**12%**	**22%**	**3,6**	**83%**	**24%**	**9%**	**4%**	**2%**	**1%**	**1%**	**-20%**
Val-d'Oise	**833 €**	**1 732 €**	**3 145 €**	**66%**	**782 €**	**17%**	**23%**	**3,8**	**83%**	**22%**	**8%**	**5%**	**3%**	**1%**	**1%**	**-19%**
Île-de-France	**849 €**	**1 865 €**	**3 837 €**	**69%**	**769 €**	**15%**	**24%**	**4,5**	**84%**	**21%**	**13%**	**4%**	**2%**	**1%**	**1%**	**-22%**
France Métropolitaine	**887 €**	**1 682 €**	**3 107 €**	**58%**	**785 €**	**14%**	**21%**	**3,5**	**73%**	**28%**	**11%**	**5%**	**2%**	**2%**	**1%**	**-18%**

Publication réalisée par le Service de l'Observatoire départemental (SOD) de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE).
Directrice : Béatrice Le Gall
Directeur adjoint : Gilles Alfonsi

Rédaction : Gladys Dupuy
Cartes et infographies : Nathalie Auclair
Relecteurs : Mathieu Charton, Emilie Clainchard, Anne Foussat

Contact : observatoire@cg93.fr

Retrouvez l'ensemble de nos publications et ressources sur :
http://ressources.seine-saint-denis.fr/
http://data.seine-saint-denis.fr/
http://geoportail93.fr/

Géoportail93.fr